



Agence Française de Développement • pS-Eau



programme Solidarité Eau

OUVRAGE COLLECTIF

La prise en compte du genre

dans les projets d'adduction d'eau potable
en milieux rural et semi-urbain

Guide méthodologique



La prise en compte du genre

dans les projets d'adduction d'eau potable
en milieux rural et semi-urbain

Guide méthodologique

Auteur : Marc Vézina

Contributeurs : Olivia Dabbous, Denis Désille, Jocelyne Durany Jacob, Janique Étienne

Remerciements : Didier Allély, Patricia Bussonne, Aboubacar Djirmey,
Christophe Le Jallé, Sarah Mackenzie

Avant-propos

L'expérience en matière d'alimentation en eau potable et en assainissement a montré que l'implication des différentes composantes d'une population dans les projets augmentait leurs chances de réussite et de pérennisation. L'intégration d'une approche genre dans les projets eau et assainissement a pour objectif de veiller à ce que les besoins et intérêts des différents groupes sociaux soient pris en compte, et que ces derniers soient également associés à la gestion des ouvrages. Elle poursuit donc un double objectif, d'efficacité et d'équité.

La dimension du genre est particulièrement pertinente dans le secteur eau et assainissement, dans la mesure où ce sont majoritairement les femmes et les jeunes filles à qui incombent les tâches liées à l'exhaure, au transport, au stockage et à l'usage de l'eau. Ce sont elles également qui assument la plupart des tâches liées à l'entretien des ouvrages d'assainissement et l'éducation à l'hygiène. Mais si leur rôle est aujourd'hui largement reconnu en tant qu'usagères, elles sont encore insuffisamment associées aux processus de décision et de gestion des ouvrages. De ce fait, il apparaît comme indispensable de promouvoir leur pleine participation dans les projets d'eau et d'assainissement.

A défaut d'une approche participative par le genre, les dérapages possibles peuvent avoir de graves conséquences. Par exemple, quand les instances de gestion ne sont ni représentatives, ni à l'écoute de certains segments de la population, la

tarification et les modalités de connexion sont inadaptées à leurs besoins et contraintes. De même, les comportements liés à l'usage de l'eau présentent des risques sanitaires significatifs. Ainsi la pérennité de l'exploitation est fragilisée, les groupes sociaux vulnérables sont davantage marginalisés, et les avantages socio-sanitaires ne sont pas à la hauteur des attentes.

Si ce principe d'intégration du genre suscite un intérêt et une adhésion croissants de la part des acteurs du développement, on constate encore une certaine difficulté à traduire ces bonnes intentions dans la mise en œuvre des projets : les notions de participation et de genre apparaissent peu ou pas dans les documents techniques et contractuels des projets hydrauliques. Par exemple, les termes de référence de l'ingénieur conseil n'abordent que superficiellement ce qui est entendu et attendu d'une approche par le genre. Aussi, la grille de notation servant à évaluer les offres et à sélectionner l'adjudicataire du marché, occulte quasi systématiquement la méthode et le montage préconisés en la matière pour les mesures d'accompagnement.

Lors de la mise en œuvre des projets, les équipes ont certes recours à des méthodes participatives. Il est vrai que sociologues, animateurs et animatrices ont travaillé au plus près des populations en s'appuyant sur des méthodes dites participatives. Mais trop souvent la démarche du projet dans son ensemble reste dirigiste. Dans les faits, les

équipes-projets peuvent se permettre des "raccourcis" car, contractuellement, les attentes des pouvoirs publics sont formulées de manière floue.

Pour répondre à ces difficultés opérationnelles, l'AFD et le pS-Eau sont impliqués depuis plusieurs années dans un processus en trois étapes :

1. En 2002 : conception et publication d'un ouvrage collectif *Genre, eau et développement durable* sur l'expérience de la Coopération française.

2. En 2006 : conception et publication d'un guide méthodologique ciblé sur les milieux rural et semi-urbain suite à des études menées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Cet ouvrage vise deux objectifs :

- d'une part, que le maître d'ouvrage et son partenaire financier mobilisent les moyens humains

et financiers nécessaires au bon déroulement d'une approche participative par le genre ;

- d'autre part, que les bureaux d'études proposent dans leur offre une démarche et un déroulement cohérents, voire innovants pour la prise en compte du genre.

3. Une prochaine étape, en cours de définition, visera à tirer les enseignements d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre de l'approche genre dans les projets eau et assainissement de l'Agence Française de Développement, qui sera ensuite étendue au milieu urbain dans d'autres pays d'Afrique.

La présente publication est une synthèse des résultats de la seconde phase du processus commun animé par le pS-Eau et l'AFD.

sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 7 |
| <hr/> | |
| 2. Cadre d'analyse | 9 |
| <ul style="list-style-type: none">• Par souci d'équité et de viabilité• l'analyse de la différence...• ... pour cibler les actions | |
| <hr/> | |
| 3. Comportement et facteurs de motivation pour l'accès à l'eau et à l'assainissement | 11 |
| <ul style="list-style-type: none">• Un peu d'épidémiologie• Comportements à promouvoir• Facteurs de motivation | |
| <hr/> | |
| 4. L'alimentation en eau potable par segment de la population | 13 |
| <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que toutes les catégories socio-économiques bénéficient du service ?• Les volumes consommés diffèrent-ils selon les catégories d'usagers ?• Qui paye l'eau : l'époux ou l'épouse ?• Montant des factures impayées par catégorie d'abonnés | |
| <hr/> | |
| 5. Gestion du service de l'eau | 17 |
| <ul style="list-style-type: none">• Implantation des bornes-fontaines• Une tarification équitable• Une participation élargie à la gestion du service de l'eau | |
| <hr/> | |
| 6. Eléments de mise en œuvre | 22 |
| <ul style="list-style-type: none">• Identifier les catégories socio-économiques• Mobiliser les femmes• Organiser un travail de proximité | |
| <hr/> | |
| 7. Le mandat de l'ingénieur conseil | 26 |
| <ul style="list-style-type: none">• L'étude de faisabilité• Les mesures d'accompagnement<ul style="list-style-type: none">• L'étude de référence• La composante IFC | |
| <hr/> | |
| 8. Sur quelles bases recruter l'ingénieur conseil ? | 36 |
| <hr/> | |
| Conclusion | 37 |

Abréviations

| | |
|----------|--|
| AEP | Adduction d'eau potable |
| AEPA | Approvisionnement en eau potable et assainissement |
| AFD | Agence Française de Développement |
| AG | Assemblée générale |
| AU / AUE | Association des usagers de l'eau |
| BF | Borne-fontaine |
| APD | Aide publique au développement |
| BP | Branchement particulier |
| DAO | Dossier d'appel d'offres |
| GIE | Groupement d'intérêt économique |
| IC | Ingénieur conseil |
| IFC | Information, formation, communication |
| MOS | Maîtrise d'œuvre sociale |
| PET | Point d'eau traditionnel |
| PMH | Pompe à motricité humaine |

Quelques définitions

| | |
|--|---|
| Genre | Le genre renvoie aux rapports sociaux et à la répartition des rôles entre les hommes et les femmes. Ces deux groupes sociaux n'étant pas homogènes, ils se recoupent avec des critères de culture, d'âge, d'ethnie, de statut politique, de catégorie socio-économique. L'approche par le genre est aussi une grille d'analyse pour prendre en compte la diversité des acteurs. |
| Intégration transversale du genre | Prise en compte des relations sociales et des inégalités entre les sexes dans les politiques, stratégies et projets. |
| Stratégie sexo-spécifique | Définition d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques de chaque sexe. |
| Égalité | Les femmes et les hommes ont accès aux mêmes chances, droits et possibilités économiques. |
| Équité | L'action aide à corriger des inégalités de départ. |
| Parité | Au moins 45% de chaque sexe est représenté. |
| Mixité | Qui intègre les personnes des deux sexes. |

1. Introduction

Nos sociétés assignent aux femmes et aux hommes des rôles différents. Il en résulte des disparités dans les opportunités et les ressources dont ils et elles disposent pour faire respecter leurs droits fondamentaux. C'est le cas de l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les mêmes iniquités existent entre catégories socio-économiques. Il est donc opportun de se demander à qui bénéficient les services publics essentiels : les hommes ou les femmes, les plus pauvres ou les nantis ?

Quelques années après leur mise en œuvre, force est de constater que les "finalités" des projets d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) sont souvent loin d'être atteintes :

- L'alimentation en eau potable ne suffit pas à améliorer la santé ;
- la mise en place d'un service de l'eau payant occasionne des charges supplémentaires pour les femmes ;
- les familles pauvres ne bénéficient pas des subventions qui leur sont destinées et peuvent même se voir interdire l'accès à des ressources traditionnelles.

Il est important que ces constats soient pris en compte. Ils poussent à s'interroger sur les démarches des projets AEPA.

En ce qui concerne les projets d'approvisionnement en eau potable, les pouvoirs publics pourraient formuler plus précisément leurs attentes en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Cela concerne très précisément l'étude de faisabilité ou les activités de maîtrise d'œuvre sociale. Les termes de référence devraient aller au-delà des

énoncés du type "une attention spécifique sera portée à la prise en compte du genre à toutes les étapes du projet." Par effet ricochet (i) les moyens financiers affectés aux mesures d'accompagnement seraient mieux dimensionnés ; (ii) Les soumissionnaires pourraient expliciter dans le détail leur méthodologie ; et (iii) les membres des commissions des marchés disposeraient d'éléments plus précis pour apprécier les offres.

L'objectif de cette étude est d'intégrer davantage le "genre" dans les projets d'AEPA. Cela peut se faire en analysant les besoins propres à chaque groupe sexo-spécifique et socio-économique et en menant des actions qui renforcent l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous – hommes et femmes, quelles que soient la classe sociale et la catégorie économique.

A cet effet, l'Agence Française de Développement (AFD) a chargé le pS-Eau d'émettre des recommandations pratiques en matière de genre. Les travaux se basent notamment sur deux projets en cours au Mali financés par l'AFD (en particulier le projet AEP de 21 centres ruraux et semi-urbains des cercles de Nioro et Diéma en 1^{ère} région). Une mission s'est entretenue au Mali avec les responsables de la Direction Nationale de l'Hydraulique, le chef de projet, les experts sociologues, les experts genre ainsi que les animateurs et les animatrices de ces deux projets.

A ce stade, et compte tenu des données disponibles, ce document traite surtout du service de l'eau en milieu rural et semi-urbain dans un contexte sahé-

lien – sans occulter l'assainissement. Il constitue la première phase d'un guide méthodologique qui sera par la suite étendu au milieu urbain dans d'autres pays d'Afrique. Il est destiné à la fois aux responsables de la maîtrise d'ouvrage et à ceux chargés de la mise en œuvre de projets. Il propose des exemples de pres-

criptions techniques qui pourraient être intégrées dans les termes de référence de l'ingénieur conseil. Il présente aussi des exemples de réponses de soumissionnaires. Il s'agit bien entendu de canevas à adapter à chaque projet.

Exemples de segments de la population à considérer dans une approche participative par le genre

| Groupes sexo-spécifiques par tranche d'âge* | | Groupes vulnérables | Groupes stratégiques*** |
|---|--|--|--|
| Femmes et filles** | Hommes et garçons | | |
| Mères | Membres de la chefferie locale | Les résidents des quartiers spontanés | Maires et conseils communaux |
| Chefs de ménage | Chefs de ménage | Les familles de bergers | Éleveurs propriétaires de gros bétail |
| Épouse d'un membre de la chefferie locale | « Jeunes » (célibataires ou chefs de ménage) | Les transhumants | Grand(e)s commerçant(e)s et transporteurs |
| Veuves | Écoliers | Les migrants saisonniers | Exploitants de cultures de rente |
| Jeunes mères | Élèves des medersa | Les descendants des castes | Fonctionnaires |
| Nourrices | Garçons non scolarisés | Les réfugiés | Chefs traditionnels |
| Domestiques et aides ménagères | | Les chômeurs | Leaders religieux |
| Écolières | | Les cultivateurs-trices de cultures de subsistance | Ressortissants |
| Fillettes non scolarisées | | Les petits maraîchers (ères) | Membres d'associations de jeunes et de femmes du village |
| | | Les artisans | Membres d'associations de développement local |
| | | Les jeunes | Membres d'organisations de producteurs |
| | | ... | Membres influents du parti politique majoritaire |
| | | | Jeunes promoteurs potentiels |
| | | | |

* La distinction par groupe sexo-spécifique (femmes/hommes) et à l'intérieur de ces deux groupes, la distinction entre jeunes et vieux sont quatre segments de population qui, d'emblée, renvoient à une place déterminée dans la société.

** L'équipe projet doit savoir décomposer la population féminine en segments selon l'âge, la caste et le rang social. Il faut éviter de considérer les femmes comme un groupe monolithique.

*** Classes « riches » ou porteuses d'initiatives de développement

2. Cadre d'analyse

Par souci d'équité et de viabilité

Les projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement financés par l'aide publique au développement visent :

- l'accès équitable, voire universel, à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement ;
- la pérennité des équipements par leur prise en charge par les usagers (et donc leur dimensionnement optimal pour minimiser le coût de revient de l'eau) ;
- la pratique régulière et soutenue de comportements hygiéniques (pour provoquer un impact sanitaire positif).

En pratique, l'atteinte de ces objectifs est contrainte par un environnement politique et social complexe. A titre d'exemple, pour une AEP :

- n'étant pour la plupart pas branchées au réseau, les familles démunies ne bénéficient pas de la tranche de tarification sociale qui leur est destinée. Au contraire, elles achètent l'eau plus chère auprès de revendeurs ;
- ce sont souvent les autorités locales et les services déconcentrés de l'État qui ne paient pas leur facture d'eau, fragilisant ainsi l'équilibre du compte d'exploitation ;
- dans un bourg rural, la mise en marche d'un système d'AEP est l'occasion pour l'époux de transférer à son épouse les charges financières liées à l'alimentation en eau, lorsque le paiement du servi-

se passe, comme c'est le cas au Mali, du système de cotisations à la PMH au paiement obligatoire au volume à la BF ;

- avec le nouveau système d'AEP, les enfants (en particulier les fillettes) se voient confier par leur mère la corvée d'eau, et ce aux dépens de leur scolarité ;
- une personne peut comprendre l'idée du "péril fécal" sans pour autant se laver les mains régulièrement.

La non-prise en compte des besoins et des contraintes spécifiques des différents groupes d'usagers et groupes d'acteurs peut ainsi conduire à l'inverse des effets escomptés.

L'analyse de la différence...

Paradoxes et effets pervers nous incitent à revoir certaines idées reçues comme :

- Les pauvres ne paient pas l'eau ;
- la chefferie locale représente fidèlement l'intérêt de tous les usagers ;
- informés d'un risque sanitaire, les gens adoptent un comportement adapté.

Ces énoncés sont souvent faux :

- les pauvres paient généralement le service de l'eau et parfois plus cher que les autres ;
- hommes et femmes appartiennent, selon leur âge, caste ou rang social, à des catégories sociales qui sont plus ou moins bien représentées par la chefferie traditionnelle ;

– ce sont plutôt les normes sociales qui motivent une personne à changer son comportement et non pas un quelconque risque lié à la maladie.

Telle que formulée dans le document projet, la composante information - formation - communication (IFC) est souvent en décalage avec les réalités du terrain. Les moyens qui sont affectés à la maîtrise d'œuvre sociale suffisent rarement à réorienter l'action pendant la phase d'exécution. Alors, faute de données et de renseignements précis, les équipes des projets raisonnent sur des valeurs moyennes et des notions générales qui cachent des disparités importantes. Faute de moyens adéquats, les acteurs sont formés à la hâte.

A contrario, une approche participative par le genre vise à tenir compte de la diversité des habitants selon :

- les groupes sexo-spécifiques (hommes et femmes) ;
- les catégories socio-économiques (des plus démunis aux plus nantis) ;
- les types d'abonnés (fontainiers, abonnés particuliers, abonnés institutionnels) ;
- les groupes vulnérables (veuves, jeunes mères, handicapés, enfants non scolarisés, etc.) ;
- les groupes stratégiques (élus, enseignants, sages-femmes, aides soignants, chefs religieux, etc.).

Il s'agit de recueillir l'avis des uns et des autres par rapport aux choix relatifs à la nature et à l'emplacement des équipements, ainsi qu'aux modalités de la gestion technique et financière de ces équipements. La participation effective des usagers passe forcément par la segmentation de la communauté.

... pour cibler les actions

Fort d'une analyse de la diversité, l'information, la formation et la communication pourront être adaptées à chaque segment de la population et à chaque type d'acteurs institutionnels. Deux objectifs complémentaires sont visés :

• La promotion des comportements adaptés¹

Paiement de l'eau, lavage des mains, évacuations des excréta... Même s'il est informé et conscient des risques et des enjeux, ce n'est pas pour autant qu'un individu abandonne spontanément une pratique jugée inadaptée. Pour promouvoir un changement de comportements, il est nécessaire de travailler de manière spécifique auprès de chaque sous-groupe d'usagers. La marche à suivre se décline en quatre temps² : (i) cerner les comportements à risque et analyser les conceptions et les croyances justifiant ces comportements ; (ii) déterminer les comportements à promouvoir ; (iii) identifier les facteurs de motivation y afférant ; (iv) choisir un moyen de communication ainsi que l'heure et le lieu qui conviennent au sous-groupe visé. Pour chaque segment de la population, on aura fixé un moyen de communication qui lui est approprié (media, théâtre de rue, réunion publique, entretiens de groupe, entretiens individuels, etc.).

• L'organisation d'une gestion responsable et réactive

Comment responsabiliser chacun des acteurs de l'eau ? Au niveau communautaire, le jeu d'acteurs est souvent complexe du fait que les groupes d'hommes et de femmes se subdivisent par classe d'âge et niveau socio-économique. Ces interrelations se complexifient davantage avec les réformes sectorielles ; avec le transfert de compétences aux collectivités territoriales, de nouveaux acteurs prennent part à la gestion du service de l'eau. Chaque catégorie d'acteurs mérite d'être considérée en fonction des relations qu'elle aura à entretenir avec ses partenaires contractuels du service public de l'eau.



¹ Le terme "campagne" est à proscrire. Cela renvoie à des notions de communication de masse et des messages universels trop dirigistes qui, visant un trop large public, ne concernent en fait personne.

² *Motivating Better Hygiene Behaviour*. Unicef - IRC.

3. Comportements et facteurs de motivation pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

Un peu d'épidémiologie³

À elles seules, les diarrhées sont responsables de 90 % du manque à gagner économique dû aux maladies hydriques. Certes, le fait de boire une eau de bonne qualité empêche les épidémies comme le choléra. Mais cela a peu d'effet sur les diarrhées endémiques qui sont, en fait, davantage liées au manque d'assainissement : les agents pathogènes associés aux matières fécales sont souvent transmis d'un individu à l'autre par une nourriture ou une eau souillée par des mains sales. Pour éviter ce type de maladies diarrhéiques, un ménage doit disposer d'une quantité d'eau suffisante pour que chacun puisse, au minimum, se laver les mains avant de manger et après défécation.

Le fait de se laver les mains avec du savon peut réduire l'incidence de la diarrhée d'environ 40 %. Cette amélioration sanitaire est d'autant plus importante si :

- l'ancien point d'eau est situé à plus d'un kilomètre du lieu d'habitation ;
- le nouveau service propose une eau livrée à domicile ;
- les équipements sont utilisés régulièrement par tous les usagers, y compris les enfants ;
- l'usage soutenu des équipements s'accompagne de pratiques hygiéniques adaptées.

Paradoxalement, les avantages sanitaires ne figurent pas comme facteurs déterminants de la demande pour des services d'AEPA, ni même pour le changement des comportements.

Comportements à promouvoir

Comment faire évoluer des croyances parfois ancestrales comme *"se laver les mains avec du savon avant les repas inhibent les vertus des médicaments traditionnels"* ou des pratiques comme *"rafraîchir ses noix de cola dans la jarre d'eau de boisson et y plonger la main quand on veut en croquer une"* ?

Plus communément, les pratiques à risques sont : préparer la nourriture ou manger avec les mains souillées ; déféquer à l'air libre (dans un champ ou un terrain vacant). Quelques comportements clés sont donc à promouvoir⁴ :

- toujours boire une eau potable (et donc, en hivernage, amener un bidon d'eau potable au champ et éviter de boire les eaux de surface) ;
- se laver les mains avec du savon, après défécation et avant de manger. Ce simple geste peut réduire l'incidence des diarrhées de 40 % ;
- recouvrir d'un couvercle la jarre où est stockée l'eau de boisson ;

³ *Health, Environment and the Burden of Disease*. S. Cairncross et al. DFID UK, 2003.

⁴ *Hygiene Promotion, Thematic Overview Paper*. B. Appleton and C. van Wijk. IRC, Pays-Bas, 2003.

- utiliser une louche à long manche pour puiser l'eau dans la jarre ;
- utiliser systématiquement les sanitaires, que ce soit à domicile, à l'école ou dans les lieux publics (marché, gare et centre de santé.)

Facteurs de motivation

Les actions de sensibilisation doivent tenir compte des facteurs qui motivent une personne à poser un geste ou changer son comportement. Il s'avère insuffisant de sermonner le public sur les risques sanitaires que présente le péril fécal.

Le facteur principal de motivation pour utiliser un service d'AEP, comparativement aux sources alternatives, demeure la plupart du temps le gain de temps qui résulte d'une distance réduite et d'une attente moindre. Ce gain de temps permet aux femmes de se consacrer davantage aux soins de leurs enfants ou d'entreprendre des activités rémunératrices. Il permet aux écoliers et écolières de se consacrer davantage à leur scolarité.

Et quelles raisons motivent une personne à utiliser une latrine ? Les usagers évoquent généralement l'aisance et le confort : le fait de ne pas être gêné et de ne pas gêner son voisin. L'amélioration de la santé n'est généralement pas le facteur principal qui motive un chef de famille à se doter de sanitaires, ni la raison pour laquelle les gens les utilisent. En revanche, un chef de ménage équipera sa demeure d'un sanitaire amélioré pour des raisons de "standing social". Tandis que sa femme le souhaitera, pour des raisons liées à l'intimité.

D'autres risques motivent l'utilisation de sanitaires aménagés :

- **Les morsures de serpents**

En brousse, en Afrique, les gens hésitent à se soulager la nuit car le risque de morsure est ressenti comme réel. Bien aménagée, une latrine peut les protéger de ce risque.

- **Le harcèlement sexuel**

C'est en chemin vers le lieu de défécation, souvent dans l'obscurité, que des millions de femmes – notamment en Asie – s'exposent au risque de se faire harceler, voire de se faire violer.

- **La gêne**

Dans les écoles, l'absence d'eau et de sanitaires et le fait que ceux-ci ne sont pas séparés par sexe, sont des facteurs déterminants du décrochage scolaire chez les jeunes filles. Ceci est d'autant plus vrai quand les adolescentes ont leurs règles.

Dans les grandes métropoles de l'Inde et en l'absence de sanitaires, les femmes et les filles se lèvent avant l'aube et, dans l'obscurité, traversent des champs, des voies ferrées et des routes pour déféquer en plein air. Elles risquent d'être violées ou agressées. Pour les filles, l'accès à des sanitaires adéquats a un impact direct sur leur scolarité et leur sécurité. Pour beaucoup de filles, le début de l'adolescence signifie la fin de la scolarité⁵.

Au Bangladesh, un programme soutenu par l'UNICEF qui a doté les écoles de latrines a eu pour effet d'augmenter le taux d'inscription des filles de 11 % ! Chez les jeunes filles en fin d'école primaire, la moitié des cas de décrochage scolaire est imputable à la difficulté de se procurer des serviettes hygiéniques, au fait que les blocs latrines ne sont pas séparés (par sexe) et qu'il n'y a pas d'eau pour se laver. Dans ces conditions, l'arrivée des règles est le facteur qui contribue aux absences prolongées des filles et à leurs mauvais résultats scolaires⁶.

En Éthiopie, les adolescentes sont le plus durement frappées par l'absence de sanitaires à l'école. Certaines filles interrogées disent qu'on ne "doit pas" les voir se rendre aux toilettes. Si leurs menstruations surviennent lorsqu'elles sont à l'école, elles retournent à la maison. Elles ne peuvent pas rester propres, car elles n'ont pas non plus d'eau dans leurs écoles⁷.

Le discours hygiéniste se voit donc remplacé par un argumentaire. Celui-ci devra être d'une part basé sur les croyances et conceptions culturelles liées à chacune des catégories d'usagers des services, et d'autre part sur les facteurs qui motivent le geste prescrit. Par exemple, un animateur ne prônera plus l'usage du savon uniquement pour éliminer les microbes. L'usage du savon est recommandé parce qu'on préfère "se sentir bien" ou "sentir bon", voire séduire !



⁵ Atteindre les OMD en matière d'eau potable et d'assainissement. Évaluation des progrès à mi-parcours. OMS et UNICEF, Genève, 2004.

⁶ IRIN News, 23 février 2004. New Vision, janvier 2004

⁷ WaterAid, Éthiopie. Etudes de cas, 2005. www.wateraid.org/what_we_do/case_studies/6481.asp

4. L'alimentation en eau potable par segment de la population

Est-ce que toutes les catégories socio-économiques bénéficient du service ?

Alors que la plupart des projets d'approvisionnement en eau potable visent un accès équitable et durable pour l'ensemble des usagers, ces objectifs ne sont pas toujours atteints. Par exemple :

- il y a un risque de transfert de la corvée d'eau de la mère à la fille, du fait de la réduction de la pénibilité de la tâche ;
- certaines améliorations du service de l'eau bénéficient surtout aux familles nanties car le droit de raccordement au réseau est réservé aux propriétaires possédant un titre foncier. Trop souvent, les ménages à faibles revenus ne disposent pas du titre requis pour bénéficier d'un branchement ;
- pour rentabiliser leurs équipements, les gestionnaires d'une AEP "ferment" les points d'eau traditionnels qui leur font concurrence. Du coup, les familles les plus démunies n'ont plus accès à la seule source (gratuite) qui leur est disponible.

Qui donc bénéficie réellement d'une nouvelle installation d'AEP ? C'est la catégorie socio-économique du ménage, utilisée comme critère de segmentation, qui permet de répondre à cette question (cf. chapitre 6, p. 22). Pour estimer une répartition des modes d'approvisionnement en eau potable par groupe socio-économique en milieu urbain, l'échantillon de ménages est divisé en 5 groupes (analyse par quintile – cf. Diagramme 1 page suivante). La première tranche représente les 20 % les plus riches

de l'échantillon. La cinquième tranche représente les 20 % les plus pauvres. En milieu rural, il peut être suffisant de diviser l'ensemble des usagers en trois groupes socio-économiques (pauvres, revenus intermédiaires, riches). Ensuite, un croisement des données est opéré entre le mode d'alimentation en eau actuel et la catégorie socio-économique pour obtenir ce type de diagramme (cf. chapitre 6).

L'évolution de cette répartition est importante. Pour apprécier les résultats du projet, il suffit de comparer les données figurant dans l'étude de référence (éléments de diagnostic avant le projet) avec celles issues de l'évaluation post-projet.

Les volumes consommés diffèrent-ils selon les catégories d'usagers ?

Dans quelle mesure les familles démunies réduisent-elles leur consommation d'eau pour des raisons financières ? Les familles nanties utilisent-elles l'eau en plus grande quantité et pour quels usages ? Les données moyennes de consommation journalière par personne cachent des disparités importantes. L'indice du "volume d'eau distribuée" rapporté au "nombre approximatif d'habitants" est un indicateur fort peu précis des volumes réellement consommés.

Concernant la mesure des volumes consommés à la BF : quand les femmes utilisent l'eau de la BF pour la lessive (une activité très consommatrice d'eau), l'enquêteur prendra soin de noter la périodicité des lessives. Dans les familles polygames à

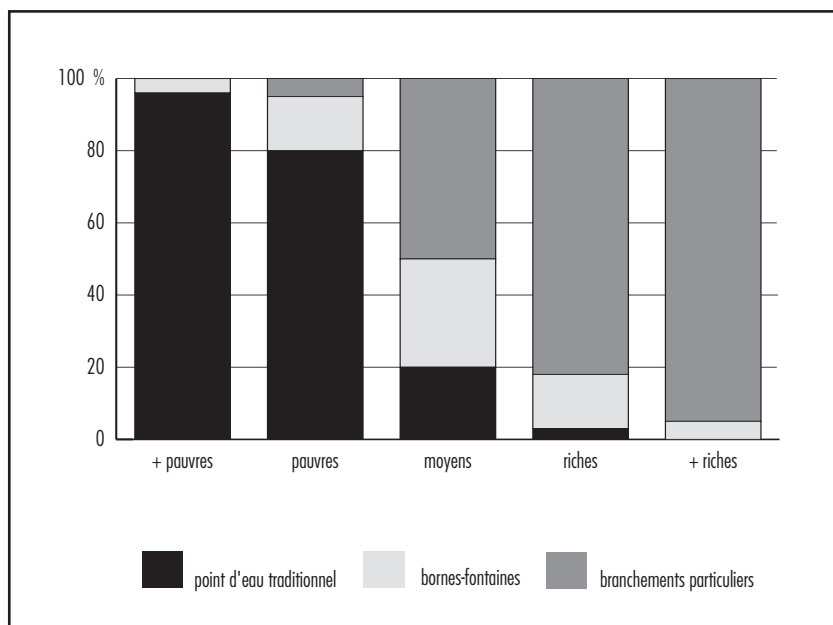


Diagramme 1

Répartition des modes d'approvisionnement en eau (quintile)

foyer unique, la femme dont c'est « le tour », s'occupe du repas commun et des besoins en eau de son époux et de son sous-groupe familial. Mais les autres épouses vont également s'approvisionner en eau pour les besoins de leur propre sous-groupe familial. Pour un ménage donné, les informations seront donc recueillies auprès de toutes les épouses.

L'enquête ménage pourrait être conçue de manière à ventiler les résultats par groupe socio-économique. Elle pourrait porter sur les consommations d'eau potable i) en saison sèche et chaude ; ii) en saison sèche et froide ; et iii) en saison pluvieuse (en tenant compte, suivant les saisons, du nombre de personnes effectivement présentes dans chaque unité de consommation enquêtée). De ce fait, l'étude de référence s'étalera sur une année entière pour tenir compte des migrations saisonnières. Elle s'articulera en plusieurs parties pour que l'équipe projet puisse, dans les premiers mois du projet, valider les hypothèses avancées par l'étude de faisabilité (voir chapitre 7, page 29 : l'étude de référence).

Qui paye l'eau : l'époux ou l'épouse ?

Il y a une grande diversité de situations et quelques constantes. Si le montant à payer est relativement important par rapport au budget de l'épou-

se, c'est alors l'homme qui prend en charge les dépenses. Par exemple, l'homme paye sur son budget quand le montant des cotisations est modulé suivant le nombre d'épouses ou le nombre de personnes adultes dans la famille. C'est aussi l'homme qui paye lorsque le paiement se fait par cotisation annuelle, par exemple après la campagne de coton. En milieu urbain, lorsque le ménage dispose d'un branchement particulier, il est d'usage que l'homme paye la facture d'eau. De même, au Mali, il peut arriver que l'homme paie un domestique entre 7 500 à 10 000 FCFA par mois pour s'occuper, parmi d'autres tâches, de la corvée d'eau.

Par contre, lorsque les paiements sont fractionnés (par exemple le paiement au seau, à la borne-fontaine ou à la pompe manuelle), on assiste souvent au transfert sur l'épouse d'une charge financière qu'elle n'avait pas à supporter auparavant⁸.

Dans des centres de plus de 2 000 habitants, du quart au tiers des femmes déclarent payer l'eau seules ; une part non négligeable de ces femmes est mariée avec un mari présent à la maison (qui n'est pas en exode). Il y a également les femmes qui vivent seules. Elles sont chefs de famille ou leur mari est en

⁸ *Les femmes dans les projets d'hydraulique villageoise financés par l'AfD au Niger, Etude « genre » réalisée dans le cadre de l'évaluation rétrospective des projets d'hydraulique villageoise menés au Niger. P Coquart, G. Verdelhan-Cayre, AFD, août 1998.*

exode. Les frais liés au service de l'eau leur incombent. En périphérie des villes (au Bénin, au Niger et en Guinée), 40% des femmes payent seules l'eau ; 22% le font conjointement avec leur mari⁹.

Une étude au Bénin¹⁰ constate qu'un projet d'AEP pouvait bouleverser la répartition des charges liées à l'eau entre époux. Avant le projet, les hommes, qu'ils soient nantis ou démunis, contribuaient un peu plus que les femmes. Ceci comprend aussi bien le paiement de l'eau que les tâches liées au service d'approvisionnement en eau. Après la mise en place du service, la situation s'est inversée. La contribution des femmes (nanties et démunies) s'élève à près de 60% de l'ensemble des tâches liées à la corvée d'eau (comprenant le nettoyage

n'ont pas le mandat (surtout pas les moyens) de traiter la question.

Dans ces différentes situations, comment les femmes arrivent-elles à faire face aux dépenses en eau potable ? Si le coût du service est prélevé sur le montant prévu à l'alimentation, l'amélioration que devrait apporter l'eau potable se fait au détriment de l'alimentation (faut-il appauvrir les repas ou priver sa famille d'eau potable ?). De même, si le coût du service de l'eau oblige les femmes à travailler plus, l'objectif de réduction de la charge de travail n'est pas atteint. Dans les deux cas, le projet va à l'encontre des buts qu'il s'est fixés.

Les propos d'une femme de Kangaba au Mali en disent long sur ce dilemme : « L'argent [que donne

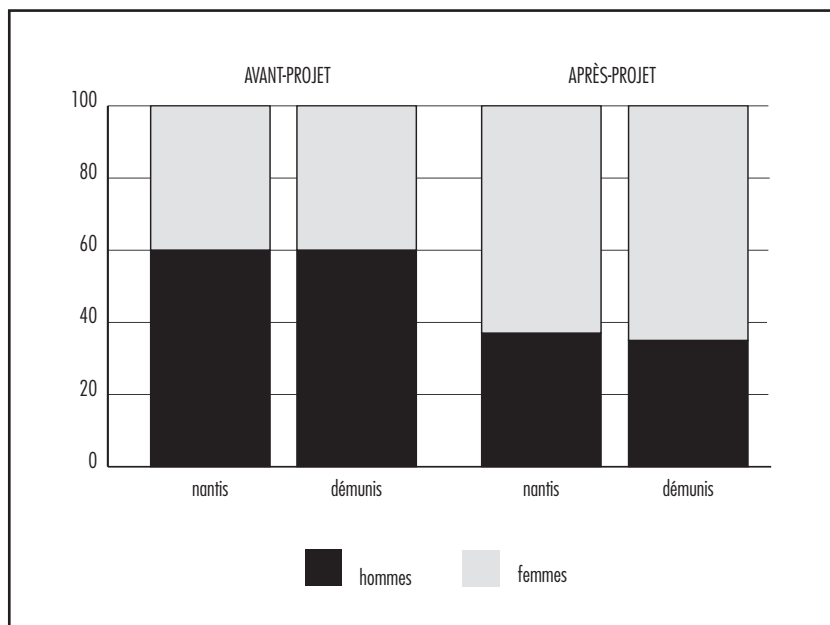


Diagramme 2

Moyenne des contributions au sein des ménages pour l'AEP avant et après les projets

autour du point d'eau et le paiement de l'eau). Les pouvoirs publics ne peuvent pas rester indifférents devant ce type d'effets induits. Pourtant, certains projets se limitent à constater "l'existence de revenus autonomes pour les femmes"¹¹. Ils reconnaissent que la charge financière reviendra aux femmes, mais ils

chaque jour le mari pour la préparation du repas] ne suffit pas pour payer tous les condiments qu'il faudrait pour préparer la sauce. Nous devons souvent compléter nous-même cet argent, ou nous débrouiller comme on peut avec ce qu'on a. Comment faire si c'est avec ce même argent qu'il faut

⁹ Etienne, J. Thèse de Doctorat ENPC, Paris, déc. 1998.

¹⁰ *Les hommes et les femmes du Bénin évaluent leur projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement*. S. Reiff, Programme pour l'Eau et l'Assainissement - Afrique (PEA - AF) Banque Mondiale, septembre 2002.

¹¹ *Rapport de l'évaluation de la composante genre du projet d'alimentation en eau potable et assainissement de la ville de Fana et des centres semi-urbains du Sud Mali*. Programme Solidarité Eau, juillet 2005.

encore acheter l'eau à la BF ? » Le projet se doit d'accompagner les usagers et usagères à définir de nouvelles règles de partage pour ne pas alourdir davantage les charges revenant aux femmes. A cet effet, la composante IFC pourrait promouvoir la prise en charge par les hommes des dépenses liées à l'utilisation de la BF ou de la PMH. Par exemple, au Niger, les villageoises cotisent 5 FCFA chacune par mois pour payer la graisse nécessaire à l'entretien de la chaîne de la PMH. De leur côté, les villageois provisionnent régulièrement une caisse pour payer la réparation des pannes et l'achat des pièces détachées¹².

Dans bien des localités, il ne s'agirait que d'accompagner une dynamique locale déjà présente. A Ouolon (au Mali)¹³, en assemblée générale, les femmes se sont révoltées quand il a été question de faire payer le service de l'eau au volume aux pompes à motricité humaine comme à la pompe solaire. Elles ont menacé de retourner aux points d'eau traditionnels. Elles ont dénoncé en public le comportement de leurs époux qui leur laissaient la charge des dépenses en eau.

le, les montants des impayés par catégorie d'abonnés. A cet effet, l'équipe projet devra former l'équipe d'exploitation à rendre compte des impayés par catégorie d'abonnés. Elle devra aider le bureau exécutif à fixer les mesures pour neutraliser les mauvais payeurs.

Également, l'ingénieur conseil pourrait mobiliser un spécialiste de la médiation. Par son charisme et ses contacts politiques, c'est une personne – voire un personnage – qui parviendrait à convaincre les responsables locaux du paiement de l'eau. Cette action de médiation ciblerait principalement les fonctionnaires, militaires et élus politiques qui refusent de payer leurs factures d'eau.

L'enjeu est de taille car le paiement de l'eau par toutes les catégories d'abonnés conditionne la possibilité de subventionner l'accès à l'eau :

- aux plus pauvres des pauvres ;
- aux groupes vulnérables comme les veuves, les vieux et les invalides ;
- aux édicules et latrines des écoles, des centres de santé et des places publiques.



Montant des factures impayées par catégorie d'abonnés

Considérons trois catégories d'abonnés : les fontainiers, les abonnés-particuliers et les établissements ou lieux publics comme la gendarmerie, la caserne, le camp militaire, les locaux administratifs, le centre de santé, les écoles et les mosquées. C'est à la troisième catégorie d'abonnés que revient la plus grande part des factures impayées¹⁴. Ce sont les fonctionnaires, militaires et élus politiques qui échappent aux sanctions normalement appliquées en cas de défaut de paiement.

Dans le but de faire pression sur les "mauvais payeurs" et les inciter à régulariser leur situation, l'exploitant pourrait restituer, en assemblée généra-

¹² *Anecdote du Niger, relative aux villages du projet.* Conseil de l'Entente, IRC, Pays-Bas.

¹³ Communication personnelle de J. Durany.

¹⁴ Exception faite des mosquées. Très souvent leur facture d'eau est réglée par une quête auprès des fidèles ou par un mécène.

5. Gestion du service de l'eau

Il revient à l'autorité chargée du service de l'eau (État, commune, association d'usagers) de fixer ses ambitions en matière de solidarité sociale. Elle peut choisir de fournir un volume minimum gratuit aux centres de santé, toilettes publiques et établissements scolaires. Elle peut décider s'il y a lieu de conserver en état de marche un point d'eau traditionnel. Elle peut appliquer des mesures comme :

- une structure tarifaire avec une première tranche volumétrique - dite sociale - vendue en dessous du coût de revient ;
- la mixité dans les structures chargées de gérer le service de l'eau ;
- la création d'emplois liés au service de l'eau.

Implantation des bornes-fontaines

Le choix des lieux d'implantation des BF est une étape lourde d'enjeux et une source de conflits risquant d'entraîner une faible utilisation du nouveau point d'eau ou un refus de l'utiliser par une partie des habitants. Pour les animateurs du projet, il s'agit donc avant tout d'orchestrer l'atteinte d'un compromis. L'exercice est d'autant plus complexe que les revendications des uns et des autres ne sont pas toujours bien représentées par les leaders locaux. Voici des exemples :

- dans un village, les notables du conseil villageois ainsi que les femmes gravitant dans son orbi-

te estimaient que leur statut leur confèrait la prérogative de mettre une BF devant leur concession ;

- dans un projet où le bureau de l'association des usagers s'était constitué avant l'implantation, chaque membre du bureau pensait pouvoir « s'attribuer » une BF devant sa porte ;
- bien souvent, le conseil islamique souhaite une BF devant l'entrée de chaque mosquée. Une telle implantation empêcherait les femmes de se servir quand il y a des cérémonies religieuses.

Pour choisir les lieux d'implantation des BF, l'équipe projet doit mixer approche interventionniste et approche participative. Le projet doit à la fois prévenir les frustrations et obtenir une répartition équitable par rapport à la distance moyenne à parcourir depuis la concession jusqu'à la BF et par rapport au nombre moyen d'habitants desservis par chaque installation.

Une répartition a priori équitable sur le papier se heurte à d'autres contraintes comme l'obligation de réserver des BF à côté des écoles et des centres de santé. Les contraintes pour l'implantation de BF peuvent être aussi de nature technique, comme :

- les anciens lotissements très denses, aux ruelles étroites ;
- les terrains en pente où ruissellent les eaux de pluies et les eaux usées chargées de déchets ;
- les problèmes fonciers (l'emplacement prévu se trouve sur une parcelle non bâtie : il faut avoir l'accord officiel du propriétaire, contresigné par le

chef de village et la commune, pour céder une partie du terrain) ;

- le château d'eau risque de se trouver en contrebas du site choisi pour l'emplacement d'une borne-fontaine.

La coexistence de bornes-fontaines (paiement au volume) et de PMH installées avant le projet (souvent synonyme d'accès gratuit) entraîne une sous-utilisation ou un abandon de certaines BF. La solution peut être de conditionner l'accès aux deux points d'eau par le paiement au volume. Mais le risque est de supprimer l'accès à l'eau potable des familles les plus démunies qui retournent aux sources d'approvisionnement traditionnelles.

De même, l'implantation de bornes-fontaines peut entraîner la suppression des puits collectifs. L'arrivée d'un système d'AEP induit un entretien moindre ou l'abandon de ces points d'eau (voire leur reconversion en poubelles !). Ce sont les familles incapables de payer l'eau à la borne-fontaine qui en pâtissent.

Au départ, les critères d'implantation (population et distance) sont difficiles à faire admettre par les détenteurs du pouvoir et les groupes de pression. Le défi consiste à opérer un choix collectif et équitable et à faire entendre la voix de ceux qui ordinairement n'ont pas leur mot à dire dans l'arène publique, notamment les femmes et les groupes vulnérables.

Une tarification équitable

Le projet doit préparer les gestionnaires du service de l'eau aux tâches qui leur reviendront après le projet. Il s'agit notamment de fixer une structure tarifaire viable qui permette à la fois d'équilibrer les comptes d'exploitation et d'assurer l'accès à toutes les catégories socio-économiques.

D'abord, il est aberrant que les usagers paient à la borne-fontaine un prix plus élevé que pour un service à domicile. Au Mali, pour les systèmes AEP gérés par les associations d'usagers, le même tarif est appliqué aux BF et aux BP et ce tarif inclut la rémunération du fontainier. Ailleurs, selon les relations de solidarité traditionnelle, certains villages

laissent un accès gratuit à l'eau de l'AEP pour les familles démunies, les veuves et les personnes âgées. L'accès gratuit est généralement limité à un ou deux seaux par jour. Autre cas : un ménage ayant un branchement privé assure l'accès à l'eau potable pour quelques ménages démunis en leur distribuant gratuitement de l'eau. Augmenter le prix de l'eau aux branchements privés peut mettre en péril ces pratiques de redistribution sociale.

Une autre préoccupation est celle des limites de la tarification par tranche progressive. Une structure tarifaire par tranche progressive appliquée aux premiers mètres cubes consommés un prix inférieur au coût de revient. Une fois dépassés ces premiers mètres cubes, un prix plus élevé est appliqué. Cela doit en principe favoriser les familles qui consomment un volume minimum d'eau, volume souvent attribué à un pouvoir d'achat limité. En pratique, l'effet n'est pas celui escompté :

- soit la vaste majorité des familles à faibles revenus n'est pas raccordée au réseau de distribution. Ces familles n'ont peut-être pas le titre foncier nécessaire pour établir le branchement. Elles achètent alors l'eau à des revendeurs à un tarif bien supérieur à celui de la tranche sociale. Le titre foncier ne devrait pas conditionner la possibilité de se brancher au réseau. Un contrat de vente ou l'accord écrit provenant de l'autorité communale pourrait suffire à donner à l'exploitant le feu vert pour brancher l'occupant du lieu. La volonté politique d'agir pourrait primer sur le règlement du service de l'eau ;

- soit plusieurs ménages dans une même concession utilisent le même branchement particulier. La consommation cumulée de plusieurs familles fait basculer le prix unitaire dans une tranche supérieure de la structure tarifaire. Par conséquent, ils payent leur eau au prix de la deuxième tranche et ils ne bénéficient pas des subventions qui leur sont destinées. Pour remédier à ce dysfonctionnement, l'autorité responsable du service de l'eau doit privilégier la desserte domiciliaire. Si plusieurs foyers partagent une même concession, il suffit d'installer un compteur pour chacune d'elle. C'est le « piquage social ».

Une participation élargie à la gestion du service de l'eau

Dans le processus d'élaboration du règlement intérieur de l'association d'usagers, l'approche par le genre permet de veiller à ce que ce règlement :

- structure l'assemblée générale pour qu'elle soit représentative de l'ensemble des usagers ;
- favorise la participation des femmes dans le bureau exécutif ;
- favorise le recrutement de personnes en situation précaire pour être fontainiers.

La représentativité de l'AG

La création de comités de point d'eau ou d'associations d'usagers n'est nullement gage d'une représentativité assurée. Une assemblée générale reste trop souvent une affaire d'hommes, éventuellement de quelques femmes, influent(e)s. Le comité de gestion devient souvent l'affaire d'une ou deux personnes. C'est le chef du village, un conseiller ou encore le maire qui reprend la gestion d'un équipement hydraulique¹⁵. Une étude en Guinée et au Niger¹⁶ sur la gestion des PMH révèle que "la gestion réelle est le fait d'un petit groupe qui n'est pas représentatif des utilisatrices, ni mandaté par elles". Soit les gestionnaires sont perçus comme des accapareurs et ils contrôlent des recettes significatives à l'échelle locale. Soit les gestionnaires réels ne sont pas reconnus par les utilisatrices. Etant dans une position de faiblesse, ils tentent de mobiliser tant bien que mal les moyens pour la maintenance. Le constat est sans équivoque : "Le système des comités de gestion ne semble pas fonctionner dans la grande majorité des cas en conformité avec ses objectifs participationnistes".

Quels sont les garde-fous à mettre en place pour garantir la représentativité de l'assemblée générale ou du comité de gestion ? Comment

¹⁵ AEP 21 centres ruraux et semi-urbains des cercles de Niolo et Diema. Étude de référence, Rapport trimestriel n° 2, AFD.

¹⁶ La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger et en Guinée. O. de Sardan, AFD, mai 2000.

contrer les risques de récupération par le pouvoir villageois ? D'emblée, l'assemblée générale devra être structurée de manière à ce que toutes les catégories d'usagers y soient représentées. Par exemple, la structure de l'assemblée générale pourra prévoir un nombre fixe de représentants par quartier ou par groupe d'usagers d'une même BF. Une représentation des quartiers non desservis par le réseau peut être envisagée.

L'équipe projet devra alors accompagner les habitants et leurs représentants pour structurer leur organe de gestion sur un modèle proche de celui du Mali (voir encadré ci-dessous). Les solutions reposent forcément sur une connaissance approfondie de la structure socio-politique du village et des relations qui existent entre les différents groupes d'intérêts et le conseil villageois.

La constitution d'une AG au Mali

L'AG est constituée à la fois de représentants d'usagers de BF et d'abonnés. En principe, une trentaine de familles s'approvisionnent à une BF et ensemble elles forment un "robinet-ton" (groupement informel des usagers de la même BF). Ils se réunissent pour élire leurs représentant(e)s à l'AG, soit 2 hommes et 2 femmes titulaires, 2 hommes et 2 femmes suppléants. Les conseillers de quartier ne peuvent être élus ; un seul membre d'une même famille peut être élu. De la même façon, les propriétaires de branchements privés se réunissent par groupe de plus ou moins 30 branchements pour élire leurs représentant(e)s. Tous les habitants de la localité peuvent, bien sûr, assister à l'AG. Seuls les représentant(e)s élu(e)s par les différents groupes d'usagers (de BF et de BP) ont le droit de voter et ce sont eux qui élisent le bureau exécutif.

Les femmes dans le bureau exécutif

Les femmes sont les principales utilisatrices du point d'eau et elles participent de plus en plus au paiement de l'eau sur leurs propres ressources. Pourtant, de manière générale, elles n'ont qu'une emprise limitée sur la décision de remettre en état un point d'eau. Il semblerait judicieux de rendre obligatoire la présence de femmes dans le bureau exécutif.

Cependant, l'expérience montre que l'imposition de quotas n'est pas une solution, même si elle

est conditionnée par une clause de compétences équivalentes. Dans la mesure où des compétences spécifiques sont requises pour remplir les tâches liées aux fonctions de membres de bureau, il faut avant tout faire primer la capacité à assumer le rôle. Sinon, l'intégration de femmes ou de jeunes au bureau se fait alors par complaisance vis-à-vis du projet. Il peut arriver qu'une association double chaque poste en laissant aux femmes la place d'adjoindue ou de remplaçante. En réalité, les femmes ainsi désignées joueront probablement un rôle de façade.

Aux postes de président, trésorier, secrétaire, il est possible de créer des postes supplémentaires comme un représentant des associations locales, un représentant des quartiers non desservis, une (ou plusieurs) représentante des femmes. Attention aux nominations de complaisance ! Les femmes ne constituent pas un bloc monolithique. Une seule personne ne peut représenter la multitude de groupes d'intérêts que constituent "les femmes" habitant une localité. Comment donc le projet pourra-t-il organiser cette représentativité ?

Notons que l'organisation des bureaux des AU peut constituer une opportunité de formation et de renforcement des capacités notamment pour les femmes et les groupements locaux, voire les groupes minoritaires. Au Mali, le fait que de nombreuses femmes ont suivi des formations a certainement eu un impact non seulement sur la reconnaissance par les hommes du rôle des femmes, mais aussi pour les femmes sur leur propre "prise de conscience" et "prise de confiance" à contribuer à la gestion du service de l'eau¹⁷.

Si le maître d'ouvrage affiche ce résultat comme un objectif à part entière du projet, il devra aussi y consacrer les moyens. Dès lors l'ingénieur conseil se consacrera davantage à cette activité.

¹⁷ Communication personnelle de J. Durany - projet Mali Niore (CML 1202).

Recrutement et mixité

Généralement, un groupuscule d'individus contrôle l'accès aux postes rémunérateurs. Dans certaines localités, l'accès à des postes de fontainiers se monnaie. Ailleurs, les responsables se contentent d'écarter ceux qui ne sont pas de la même sensibilité politique. En général, les jeunes hommes et les jeunes femmes peuvent difficilement faire valoir leur participation dans une société gérontocratique.

Dans une démarche volontariste de lutte contre la pauvreté et les inégalités, il est possible de favoriser à niveau égal de compétences certains groupes comme les femmes chefs de ménage et les diplômés chômeurs. Évidemment toutes les femmes n'aspirent pas à s'impliquer dans des fonctions liées au service de l'eau aussi rémunératrices soient-elles. Il en va de même pour les groupes vulnérables. Une telle prise de fonction est souvent accompagnée d'un risque non négligeable. Il ne s'agit donc pas pour le projet d'imposer la parité, mais d'encourager la mixité.

Les pouvoirs publics et collectivités locales pourraient sans imposer la parité privilégier le recrutement de femmes pour les postes de fontainières, de gérantes de latrines publiques ou appuyer les GIE féminins (collecte d'ordures ménagères, entretien des espaces publics). Ils pourraient privilégier le recrutement de jeunes promoteurs(-trices) comme gestionnaires d'un système d'AEP.

Quelques exemples innovants en terme de recrutement :

- *Une malienne gestionnaire d'AEP*

Mme Traoré est gestionnaire de l'adduction d'eau de Kolokani (11 400 habitants.) Diplômée de l'École Commerciale pour l'Industrie, elle s'est mariée et est partie vivre à Kolokani. "Là-bas, je ne trouvais pas de travail qui correspondait à ma formation" explique-t-elle. Jusqu'à l'arrivée de l'adduction d'eau... Parmi 15 autres candidats, c'est Mme Traoré qui a été recrutée sur test pour assurer la fonction de gestionnaire de l'adduction d'eau. Elle assure le relevé des compteurs, l'encaissement de l'argent issu de la vente de l'eau et la gestion financière et comptable¹⁸.

¹⁸ Extrait de la lettre pS-Eeau n° 38, juin 2001.

- *Les jeunes concessionnaires mauritaniens*

En 1995, le président de la République de Mauritanie fait de la réinsertion des jeunes diplômés son cheval de bataille. Pour la gestion des systèmes d'AEP, de jeunes diplômés sont recrutés comme concessionnaires. Ils sont pour la plupart formés à l'étranger. Parmi les critères de sélection des "concessionnaires" la priorité est donnée à la proximité familiale. Chaque diplômé devient ainsi concessionnaire dans sa ville ou son département d'origine¹⁹. Aujourd'hui, la Mauritanie compte 270 opérateurs indépendants dans les petites villes et bourgs ruraux. Si le contrat est un contrat de gestion (l'État demeure propriétaire des équipements), la plupart de ces opérateurs n'ont néanmoins pas hésité à étendre le réseau de distribution à la demande des usagers. Ceux-ci acceptent d'avancer le

¹⁹ Extrait de *Traverse 9*. Gret, 2001.

financement nécessaire à l'extension du réseau. L'opérateur se charge de mettre en œuvre les travaux.

- *Sudha, formatrice d'artisans-réparateurs, Tamil Nadu, Inde*²⁰

Elle a préféré un rôle technique et rémunéré plutôt que d'occuper un poste de bénévole au sein du comité de gestion. La qualité de ses prestations est telle que ses services sont fort demandés. Les femmes qui occupent des postes traditionnellement réservés aux hommes se heurtent cependant régulièrement à des préjugés de la part des responsables locaux et de leurs maris. Les oppositions disparaissent au vu des résultats et du pécule supplémentaire servant à payer la scolarité des enfants. ■

²⁰ *Empowerment through entrepreneurship in Water and Sanitation*. Women Mela. Water and Sanitation Program, Inde, 1999.

6. Éléments de mise en œuvre

A l'issue du projet, il est attendu que les usagers adoptent des comportements adaptés (paiement de l'eau, lavage des mains, utilisation des latrines) et que les gestionnaires soient responsables et réactifs, voire représentatifs lorsque la gestion est confiée à une AUE.

Pour y parvenir l'IC devra mettre en œuvre une approche par le genre afin de :

- tenir compte du fait que la communauté d'usagers est organisée par groupes d'âge, castes, et rang social;
- comprendre les relations entre les époux et les épouses ;
- favoriser une présence continue sur le terrain et un travail de proximité.

Identifier les catégories socio-économiques

Le niveau socio-économique des ménages constitue le critère principal de segmentation de la demande pour :

- connaître le mode d'alimentation en eau ;
- analyser la demande solvable pour un service d'eau amélioré ;
- agir en fonction des contraintes propres à chacun.

Il s'agit de classer la population en plusieurs groupes à niveau de vie équivalent. Dans les

centres urbains et semi-urbains relativement importants, on pourra classer la population en 5 groupes égaux appelés quintiles (Cf. Diagramme 1, chapitre 3). La première tranche représente les 20 % les plus riches de l'échantillon, la cinquième tranche les 20 % les plus pauvres de l'échantillon. Dans les autres centres et villages, la population sera segmentée en 3 groupes de niveau de vie. Par exemple :

- **Les plus démunis**

Il s'agit des familles dont les seules ressources monétaires dépendent d'activités saisonnières et de la vente des surplus des cultures de subsistance. Ces familles se trouvent dans des situations de pénurie alimentaire dès que les pluies sont déficitaires. Ce groupe comprend souvent les familles de bergers, les femmes chefs de famille et les veuves.

- **Le groupe intermédiaire**

Les familles commercialisent une partie de leurs cultures de subsistance. Elles pratiquent le maraîchage ou des cultures de rente à échelle réduite ou sont propriétaires de quelques têtes de bétail. Parfois, ces familles reçoivent une aide considérable de leurs ressortissants à l'étranger.

- **Le groupe des plus riches**

Ce groupe comprend très souvent les familles de notables et de commerçants, les propriétaires de gros bétail ou les exploitants de cultures de rente.

Une manière de déterminer l'appartenance à tel ou tel groupe est de se baser sur les signes extérieurs de richesse ou de pauvreté. La méthode consiste à attribuer un chiffre (un score) par ordre de valeur croissant à des observations qui supposent un niveau de vie grandissant. Les indicateurs les plus souvent utilisés sont les matériaux de construction de l'habitat (murs en ciment ou torchis, toit en paille, en taule ou en dur), les biens de consommation que possède la famille (radio ou téléviseur), les moyens de déplacement (vélo, moto ou voiture.) La somme des scores sert à construire un indice de niveau de vie pour classer les ménages de l'échantillon par rang du plus pauvre au plus riche. Dans les villages et bourgs ruraux la population peut elle-même indiquer quels sont les critères à partir desquels on est pauvre ou riche, ainsi que les signes extérieurs qui permettent de les identifier. C'est à partir de ces critères que les familles seront réparties dans l'une des trois catégories : pauvre, riche, et catégorie intermédiaire. Cette méthode peut néanmoins donner parfois des résultats biaisés par la « pudeur » des individus par rapport à leur situation économique vis-à-vis des autres.

Ces résultats sont recoupés avec des informations comme l'activité du chef de ménage, le nombre de personnes actives, le nombre de personnes à charge, les sources de revenus, la part relative du budget consacrée à l'alimentation. Dans une approche genre, ce type d'analyse doit produire des données ventilées par genre (sexe et âge, notamment). L'analyse doit donc se pencher sur l'accès et le contrôle des moyens de production, des revenus, de la parole et des décisions pour les différents membres du ménage.

Mobiliser les femmes

Les termes de référence pour les études ou pour les activités de maîtrise d'œuvre sociale stipulent souvent que le projet organisera des réunions avec "les femmes" et insistera sur la présence de "femmes", ou assurera la participation de la "représentante des femmes", comme si elles étaient toutes solidaires entre elles, d'un même niveau d'instruction et sans intérêts divergents. En fait, il faudrait

décomposer la population féminine en divers segments et ne pas considérer les femmes comme un groupe monolithique. La distinction femmes/hommes, et à l'intérieur de ces deux groupes, la distinction entre jeunes et vieux sont quatre segments de population qui, d'emblée, renvoient à une place déterminée dans la société.

• *Les idées reçues constituent les premiers obstacles*

L'équipe projet doit donc être en mesure de segmenter son analyse par groupe sexo-spécifique et par tranche d'âge, par caste ou rang social. Cela permettra de :

- cerner la demande solvable pour le service de l'eau ;
- organiser la participation de ces groupes dans les instances de gestion.

Pour déceler et lever certains obstacles, voici un exemple de procédé à mettre en œuvre et de questions clés à se poser : 4 *focus groups* (groupes restreints) sont réunis selon leur âge et leur sexe. Les questions suivantes sont posées : comment le groupe perçoit-il les tâches à réaliser par les membres du bureau ? Quelles qualités faut-il avoir pour remplir ces postes ? Quel est le rôle que chacun des groupes pense pouvoir remplir lui-même ou être rempli par des personnes de sexe et d'âge différent du leur ? Les résultats sont parfois étonnants. Il arrive que les hommes âgés estiment que des femmes peuvent être présidentes tandis que les jeunes pensent qu'elles n'ont pas leur place dans le bureau. Ces résultats peuvent être utilisés comme arguments pour favoriser une participation élargie à la gestion du service de l'eau.

• *L'heure et le lieu de réunion, ça compte*

Très souvent l'équipe d'animation organise une ou deux réunions avec « les femmes » à une heure fixée plus souvent en fonction des contraintes des animateurs. Ce mode d'organisation n'est pas le plus adapté, compte tenu de l'emploi du temps des femmes. Pour savoir à quel moment et dans quel lieu l'équipe projet peut retrouver un groupe spécifique de femmes (tout comme un groupe d'hommes d'ailleurs), il faut tout simplement le leur demander. Certes, il est aussi utile de connaître leurs activités quotidiennes et saisonnières.

Certains préjugés persistent toujours :

- *Les femmes ne sortent pas pour assister à des réunions la nuit.* L'expérience montre que si elles sont intéressées par le thème de discussion, et si la réunion se déroule à la nuit tombée dans leur quartier, à côté de leur concession, elles viennent. Si la réunion est programmée par l'équipe d'animation sur la place publique, il sera peut-être plus difficile de les mobiliser.

- *Elles ne sont pas disponibles pendant la période des travaux champêtres ou du maraîchage.* Alors pourquoi ne pas les rencontrer au champ ou sur le périmètre de maraîchage ? L'expérience montre que c'est efficace.

- *Elles sont trop occupées à leurs travaux domestiques.* Alors pourquoi ne pas les rencontrer dans leurs concessions au moment où elles écosent les arachides ou le maïs ? Elles continuent leurs activités tout en prêtant attention aux échanges. Souvent, les femmes des concessions voisines se joignent à la réunion. Dans certains villages, les femmes sortent de leur concession pour piler le mil sur un espace extérieur commun. Là aussi, elles arrêteront le pilage pour écouter le message et donner leur avis sur tel ou tel sujet. L'expérience montre aussi que c'est efficace. Pourquoi ne pas les rencontrer aux différents points d'eau (potable et non potable), en choisissant bien sûr les heures où elles s'y rendent, souvent très tôt le matin. Elles seront parfois pressées, et il faut s'en tenir à l'essentiel, ou alors elles poseront leurs récipients en signifiant que la discussion les intéresse.

Les lieux de rencontre sont multiples. Le centre d'alphabétisation des adultes, les associations d'entraide, d'épargne et de crédit, les associations pour le développement d'activités génératrices de revenus sont autant de lieux où l'on peut rencontrer des groupes spécifiques de femmes. Il faut savoir les identifier suivant les villages et suivant le type de centre (village, bourg ou centre semi-urbain).

Les animateurs devraient chercher à découvrir la structure du village, les modes de vie, le rythme des activités économiques, celui des activités domestiques, les heures consacrées au repos. D'autant plus que ces habitudes de vie sont propres aux différents groupes de femmes selon l'âge, le statut

matrimonial, l'ethnie, le type d'activité. Les animateurs sauront vite comment et où organiser ces rencontres. Ils sauront juger du temps que l'on peut consacrer à chacune de ces rencontres : quelques cinq ou dix minutes pour transmettre des messages clés, donner ou recueillir une information importante ; une trentaine de minutes, si le moment est propice et si les échanges sont riches ; plus de temps si d'autres personnes viennent se joindre au groupe et manifestent un intérêt pour la discussion.

Cela vaut aussi pour les hommes. Le lieu de rencontre a une importance capitale. Par exemple, à Nioro (Mali), pour mobiliser plus de femmes à des réunions concernant la gestion de l'AEP, l'équipe d'animation a retenu les BF comme lieux de rencontres. Une réunion à chaque BF a permis de rencontrer les différents groupes d'intérêt spécifique résidant dans l'environnement des BF. Les femmes y étaient présentes en grand nombre. Mais il n'y avait pas d'hommes. La situation s'était inversée. Il fallait réclamer la présence des hommes. La réticence des hommes à participer tenait au fait que les BF sont considérées comme un lieu de regroupement essentiellement féminin. Il a fallu choisir d'autres lieux pour rencontrer les hommes comme les places publiques de quartier, la mosquée ou le grin (petit regroupement d'hommes pour causer autour du thé.)

Organiser un travail de proximité

En ce qui concerne l'animation, il ne s'agit plus de programmer, à chaque visite, une ou deux réunions avec « la population du village » ou une réunion avec « les hommes » et une réunion avec « les femmes ». L'équipe projet devrait multiplier les rencontres, en petits groupes, avec les différentes catégories de femmes et les différentes catégories d'hommes. Outre la possibilité de réunions séparées par groupe que permet le séjour au village, le fait de passer du temps dans les villages permet de renouer avec « la palabre ». Ce mode de communication traditionnelle aide à récolter des informations moins « officielles », et parfois à déceler les conflits « cachés » qui pourraient nuire à la gestion des infrastructures.

Cela a des conséquences sur l'organisation du travail. Pour rencontrer les femmes très tôt le matin ou tard dans la soirée, les animateurs doivent séjourner au village. Ils devront faire plusieurs jours de tournée en allant d'un village à l'autre sans retourner à leur logement. Certes, le choix de multiplier les discussions pour atteindre les groupes spécifiques prend plus de temps que de faire des grandes réunions menées à la hâte. Pour cela, il faut accepter les « temps morts » dans la journée, consacrés au repos des habitants, qui seront aussi les heures de repos des animateurs. L'approche genre, même en organisant le travail par tournées de plusieurs villages, demande un temps effectif passé sur les lieux qui pourrait être estimé à environ le double d'une approche classique.

Les équipes d'animation sont constituées généralement d'un binôme homme-femme. Ils travaillent ensemble ou se répartissent le travail sur le terrain suivant la nature des activités. Les animatrices seront ainsi plus facilement accueillies dans les concessions. Elles pourront plus librement discuter avec les femmes sur des thèmes délicats, comme ceux touchant à la santé, à l'hygiène, aux sources de revenus ou à la participation au budget familial.

Il est plus efficace de travailler avec moins d'animateurs(trices) pendant plus de temps. Cela nécessite de la part des animateurs une certaine motivation, un certain savoir-être et, avant tout, une capacité d'écoute. L'enjeu est, au final, d'établir une relation de confiance entre les populations et les animateurs(trices). Ceux(celles)-ci devront être capables physiquement de supporter les tournées de terrain (qui plus est à moto) et convaincus de l'intérêt à séjourner au village (par rapport aux objectifs de l'approche participative). Les critères de sélection des animateurs doivent donc tenir compte de leur capacité et de leur volonté à séjourner sur le terrain et à passer du temps auprès des habitants. Ce critère de sélection s'avère plus important que les connaissances en techniques d'animation et le nombre de formations reçues. Parfois d'ailleurs, les animateurs mieux formés à l'usage de techniques participatives sont les premiers à proposer des horaires de travail semblables à ceux de la fonction publique !

La capacité des équipes à s'adapter aux conditions du terrain n'est pas facile à mesurer au

moment du recrutement car les signes extérieurs peuvent être trompeurs. Le contrat de travail des animateurs devra porter une clause sur l'acceptation des conditions de travail, notamment une présence effective dans les villages. L'animateur s'engage alors à respecter pendant toute la durée du programme ces conditions de travail sous peine de rupture du contrat.

Pour s'assurer de cette présence prolongée à proximité des habitants, il faudra suivre les équipes sur le terrain. Au début du programme (environ 3 mois), cela se fera en permanence. Cet encadrement permettra d'évaluer les comportements de l'équipe, de leur montrer comment organiser les séjours au village de manière à ne pas constituer une charge pour le village hôte. Ensuite, pendant toute la durée du programme, se fera un suivi rapproché.

Il sera plus efficace de confier la supervision des animateurs à des sociologues qu'à des superviseurs. Il s'agit d'un "accompagnement sur le terrain", car les sociologues travailleront avec les animateurs en permanence au début, et de façon suffisamment rapprochée par la suite.

Encore faudra-t-il que les animateurs et leurs "superviseurs" soient convaincus de l'intérêt d'une approche selon le genre ; et de ce que cela implique en terme d'organisation et de contenu de leur travail. Il est toujours difficile de trouver une personne compétente qui accepte de séjourner en brousse loin de sa famille. Certes, il existe de jeunes sociologues (hommes et femmes) pour qui ce type d'approche représente une opportunité parfois longtemps attendue de faire du terrain. Aussi faut-il accepter que le salaire des animateurs et surtout des animatrices reflète l'engagement et l'expertise que l'on attend d'eux.



7. Le mandat de l'ingénieur-conseil

Ce chapitre traite du mandat de l'ingénieur conseil pour l'étude de faisabilité, l'étude de référence et la maîtrise d'œuvre sociale. Il traite surtout des petits centres et des équipements gérés par des associations d'usagers.

Bien entendu, les termes de référence et les éléments de réponses que nous proposons dans ce chapitre se veulent partiels, puisque visant spécifiquement les aspects à développer conformément à l'approche par le genre.

L'étude de faisabilité

Elle a notamment pour objet de délimiter le périmètre du projet et de chiffrer le coût du projet, y compris les mesures d'accompagnement. Trop souvent, elle est réalisée plusieurs années avant le démarrage du projet. C'est une tâche qui, généralement, ne revient pas au même bureau d'études que celui chargé de la mise en œuvre des réalisations.

Les mesures d'accompagnement

● *L'étude de référence*

L'étude de référence fait partie intégrante des tâches attribuées à l'IC retenu pour la mise en œuvre d'un projet. Elle a pour objectif de valider les orientations de l'étude de faisabilité, concevoir des actions IFC adaptées aux spécificités de chaque centre et segment de population, fournir des éléments pour un suivi interne du projet et une éventuelle évaluation ex-post.

Portant sur chaque centre concerné par le projet (et non sur un échantillon), elle traite : i) des pratiques avant-projet en matière d'AEP ; ii) de la demande solvable en eau potable et assainissement, iii) des capacités de gestion des divers groupes sociaux et de leur motivation à participer à la gestion de l'AEP ; iv) des effets escomptés du projet (surtout pour réduire les iniquités d'accès à l'eau potable et d'accès à la gestion de l'AEP ou aux prises de décisions concernant le service public de l'eau).

● *La composante IFC (information, formation, communication)*

L'information des responsables locaux et des différents groupes sociaux. Avant tout, l'équipe projet aura à informer les responsables villageois, les élus locaux et les divers segments de population de l'existence du projet et de ses modalités d'intervention afin qu'ils se prononcent sur leur adhésion au projet en toute connaissance de cause (coût de l'eau et de la contribution initiale).

Promotion de comportements adaptés. Cette sous-composante comporte des actions de sensibilisation auprès des sous-groupes de la communauté qui sont jugés cruciaux ou prioritaires, tels que les élèves pour l'éducation à l'hygiène.

La formation des gestionnaires d'AEP. Il s'agit de former à la fois les représentants des usagers, les gestionnaires de l'association et le personnel exploitant sur les questions relatives au service public et à la solidarité sociale.

L'étude de faisabilité

Termes de référence

Extraits relatifs à l'approche participative par le genre

Pour l'étude de faisabilité, le rapport du consultant devra comprendre :

- un diagnostic de la situation existante en matière d'AE-PA en spécifiant : i) une typologie des différentes catégories socio-économiques et ii) la répartition par catégorie socio-économique a) des modes d'alimentation en eau, b) des modes dominants d'élimination des excréta et c) d'évacuation des eaux usées ;
 - un diagnostic de la situation existante relative à la concurrence existante ou potentielle entre les différents usages de l'eau (domestique, agricole, pastoral) ;
 - une analyse de la demande par catégorie socio-économique précisant le type de service attendu, les quantités demandées et la disposition à payer le service ;
 - une classification des centres suivant une grille multi-critères pour savoir si, oui ou non, les autorités locales valident i) le recouvrement des frais récurrents par le paiement de l'eau, au volume dans le cas des AEP, ii) le paiement de l'eau par toutes les catégories d'usagers - y compris l'administration, iii) le paiement d'une contribution initiale forfaitaire ;
 - une classification des centres suivant une grille multi-critères : taille de la population, pénibilité et potabilité des modes d'alimentation en eau existants, potentiel socio-économique de la localité, capacité et volonté de la population à payer le service de l'eau, capacité des autorités locales et des groupements de population ou associations à gérer des équipements collectifs, etc.
- Le consultant construira son analyse par segment de population (hommes/femmes, riches/pauvres et autres groupes à définir). Il devra préciser les modalités d'échantillonnage et la méthodologie d'enquête utilisée :
 - les offres de services possibles et le niveau de tarification y afférent par centre (village, bourg, centre semi-urbain) ;
 - les mesures de solidarité sociale à mettre en place pour assurer un accès à l'eau aux groupes vulnérables sur la base du travail réalisé avec les collectivités et les différents groupes sociaux (comprenant au minimum les femmes chefs de ménage, veuves, vieux et invalides) ;
 - la desserte en eau et l'équipement en sanitaires des établissements scolaires, centres de santé, gares routières, les marchés, etc., en précisant les options sur le plan technique et pour le règlement des volumes consommés.
- Pour le suivi du projet, le consultant élaborera (entre autres) des indicateurs objectivement vérifiables relatifs :
 - à la participation des femmes au choix du mode de paiement et à l'emplacement des BF ;
 - au nombre de sites ayant élu au moins une femme au bureau exécutif (postes occupés) ;
 - à l'accès aux formations (techniques/de gestion) pour les hommes et les femmes de l'AUE ;
 - au nombre de sites où une part significative de fontainiers appartient à des groupes vulnérables ;
 - à la ventilation hommes-femmes pour les différents postes relatifs à la gestion technique et financière des ouvrages ;
 - au nombre de sites où des mesures de solidarité ont été instituées à l'égard des groupes vulnérables (femmes chefs de ménage, veuves, vieux, invalides).
- En vue d'une éventuelle évaluation ex-post, l'étude de faisabilité chiffrera le coût de l'étude de référence compte tenu du fait qu'elle devra fournir des données socio-économiques de départ désagrégées par genre et relatives à :
 - l'impact du service amélioré (gain de temps moyen et réaffectation de ce temps, évolution des charges liées à l'eau pour les hommes, les femmes et les enfants ; impact sur la scolarisation des garçons et des filles) ;

- l'équité d'accès aux services améliorés, comme la répartition des usagers par mode d'approvisionnement et par catégorie socio-économique. On distinguera ainsi trois groupes pour le milieu rural (faibles revenus, revenus moyens, revenus élevés) et cinq groupes (quintiles) pour le milieu urbain.
- Le rapport final de l'IC fournira ces mêmes indicateurs "actualisés".

Éléments de réponses possibles pour l'étude de faisabilité

- Pour l'étude de faisabilité, nous fournirons une monographie traitant de la zone et qui présentera :
 - une typologie des centres concernés par la zone du projet ;
 - une typologie des différentes catégories socio-économiques ;
 - selon le type de centre, la répartition des modes d'alimentation en eau existants par catégorie socio-économique ;
 - la demande des ménages par catégorie socio-économique pour un service amélioré en précisant le niveau de service attendu ; en estimant les quantités d'eau demandées selon les tarifs pressentis ; en signalant les conflits potentiels entre types d'usages (domestique, agricole, pastoral) ;
 - une classification des centres éligibles par rang de priorité résultant d'une analyse multicritères tenant compte de la taille de la population, la demande solvable des ménages, le potentiel socio-économique de la localité et les sources existantes (pérennité, pénibilité, potabilité).
- Pour l'ensemble des centres pressentis par le projet, le rapport abordera dans le détail :
 - le partage actuel des charges financières liées à l'AEPA entre les hommes et les femmes, présenté par type de centre (doté d'un équipement ou pas, et par catégorie socio-économique) ;
 - les mesures proposées par la collectivité (ou celles qui sont appliquées par les gestionnaires dans les centres déjà équipés) pour appliquer les principes du service public, notamment le paiement de l'eau par toutes les catégories d'abonnés et la garantie d'un service minimum pour les groupes vulnérables ;
- la desserte en eau et l'équipement en sanitaires des lieux jugés d'utilité publique (écoles, centres de santé, marchés, etc.).
- L'estimation du budget relatif à la maîtrise d'œuvre sociale prendra en compte :
 - une étude de référence complète en vue de i) vérifier les hypothèses et les données de la présente étude de faisabilité ; ii) servir d'étude temps zéro pour une éventuelle évaluation ex-post du projet (il faudra affecter des moyens aux enquêtes-ménages pour une segmentation des résultats par groupe sexo-spécifique et catégorie socio-économique) ; iii) concevoir des actions IFC adaptées à chaque centre et aux divers segments de population.
 - un travail d'information dans tous les centres pressentis suivant une démarche permettant aux responsables locaux de décider en connaissance de cause et compte tenu des divers segments de la population sur des questions comme : les options techniques, les coûts des investissements, le compte d'exploitation prévisionnel, le coût de revient estimé, les frais récurrents à prendre en charge par les usagers, le prix de l'eau (estimé/pressenti) par niveau de service, le montant de la contribution initiale, etc. ;
 - un programme de formation tenant compte des besoins précis de toutes les catégories d'acteurs (délégués à l'AG, exécutif de l'AUE, personnel exploitant), notamment par rapport aux principes du service public, au nécessaire équilibre du compte d'exploitation, à la solidarité sociale et aux implications pratiques sur le tarif de l'eau.
- Pour les animateurs, le budget permettra leur présence effective sur site afin : de mener un travail de proximité

avec divers sous-groupes d'usagers ; d'identifier, pour chacun d'eux, les pratiques à risque, les comportements à promouvoir et les facteurs de motivation y afférents, ainsi que les voies et supports de communication appropriés. En plus des observations sur le terrain, le travail comportera dans

chaque centre des rencontres avec les autorités locales/ conseils villageois, et des entrevues avec des groupes représentatifs des différents segments d'usagers (pour tenir compte des principaux segments de la population, les modalités d'échantillonnage seront à préciser).

Les mesures d'accompagnement

L'étude de référence

Extraits des termes de référence relatifs à l'approche participative par le genre

Le projet vise à réduire la pénibilité de la corvée d'eau et le temps que les femmes y consacrent grâce à l'amélioration de l'accès au service public de l'eau pour toutes les catégories socio-économiques. L'équipe projet consultera d'une part les responsables locaux, et d'autre part les hommes et les femmes par sous-groupe selon leur âge et rang social pour la conception des équipements AEP et leur gestion, et pour les mobiliser pour l'amélioration de l'hygiène et de la santé.

● Pour l'ensemble des centres et chacun des centres concernés, l'étude de référence servira à la fois : i) d'étude de point zéro en perspective d'une évaluation ex-post ; et ii) validera les hypothèses et orientations exposées dans l'étude de faisabilité notamment le périmètre d'intervention, la démarche et les méthodes. Dans ce sens, le consultant fournira des données de départ qui seront désagrégées par segment de population. Pour chaque centre, le consultant s'emploiera à :

- dénombrer la population par centre tout en spécifiant le taux de croissance démographique et la distribution spatiale ;
- indiquer le nombre, l'état et l'usage (domestique, agricole, pastoral) des sources d'eau alternatives et gratuites ;
- préciser la répartition des usagers par mode d'approvisionnement et par catégorie socio-économique (faibles revenus, revenus moyens, revenus élevés pour le milieu rural ; par quintile pour le milieu urbain) ;

- évaluer la demande solvable pour un service amélioré, et ce par centre et par catégorie socio-économique tout en présentant les facteurs qui motiveraient les usagers à utiliser (ou pas) un service amélioré ;
- estimer le nombre de bornes-fontaines à réaliser et le nombre de branchements particuliers qui seront (probablement) demandés ; le consultant indiquera – par centre – l'écart avec les estimations figurant dans l'étude de faisabilité ;
- estimer le gain de temps lié à un service d'AEP amélioré et son impact potentiel (positif ou négatif) ;
- identifier, par segment de population, les comportements à risque, les connaissances et croyances liées aux causes des maladies d'origine hydrique, et les mesures prises pour les éviter, afin d'établir avec les groupes concernés quels sont les comportements à promouvoir, comment les promouvoir, par qui sera assurée cette promotion ;
- analyser les capacités de gestion des équipements collectifs et la perception qu'ont les segments de population (hommes / femmes, jeunes / vieux...) du rôle que pourraient jouer les uns ou les autres dans la gestion de l'AEP, afin de concevoir une approche adaptée pour faciliter l'accès des différents groupes sociaux à l'information, à la gestion ou au contrôle de la gestion.
- identifier les réseaux de communication propres à chaque centre ainsi que l'accès à l'information des divers groupes sociaux.

● Pour l'ensemble des centres concernés, le consultant devra :

- élaborer une typologie des catégories socio-économiques et estimer la part que représente chaque catégorie par rapport au nombre total d'habitants ;
- mettre en exergue les préoccupations des groupes sociaux dits "vulnérables" et les éventuels effets négatifs découlant de l'intervention du projet qui pourraient les affecter ;
- définir à qui – l'époux ou l'épouse – il incomberait de payer, du fait de l'organisation sociale : i) l'investissement initial et ii) les frais récurrents.

● En ce qui concerne les équipements pour l'élimination des excréta et l'évacuation des eaux usées domestiques, pour l'agglomération et chacun des centres concernés, l'étude de référence devra :

- chiffrer le nombre d'équipements sanitaires privatifs et

s'il y a lieu le nombre d'équipements collectifs (pour les sanitaires collectifs, préciser s'ils sont mixtes ou non) ;

- déterminer les points forts et faibles des installations existantes ;
- apprécier la demande en matière d'équipements sanitaires par catégorie socio-économique (y compris la capacité d'investir dans l'assainissement).

Pour chacun des groupes d'usagers jugés d'une importance cruciale (parmi les groupes sexo-spécifiques par tranche d'âge, notamment les jeunes mères ou nourrices) l'IC identifiera : les pratiques à risques et les conceptions à l'origine de ces pratiques ; les comportements à promouvoir ; les facteurs qui motivent le changement de comportement ; les voies et supports de communication adaptés au groupe en question.

Au minimum, les comportements concernés sont la préservation d'une eau de qualité (durant l'exhaure, le transport et le stockage), le lavage des mains (avant de manger et après défécation) et l'utilisation régulière des sanitaires.

Éléments de réponses possibles pour l'étude de référence

L'étude de référence (*baseline study*) est une étude "point zéro" servant :

- de base pour une éventuelle évaluation ex-post du projet ;
- à confirmer les résultats de l'étude de faisabilité (périmètre du projet, modalités d'intervention, actions à mener) ;
- à définir des actions IFC adaptées à chaque centre et à chaque segment de population.

● L'offre prévoit une étroite articulation entre le volet social et le volet technique. En effet, les résultats de l'étude de référence viendront confirmer ou infirmer le choix des options techniques et aideront à dimensionner de manière optimum les équipements. A cet effet, l'étude de référence comportera :

- des entretiens avec les autorités communales et communautaires

Ils permettront de vérifier que les collectivités concernées acceptent les modalités d'intervention du projet, à savoir :

ces autorités acceptent-elles le versement d'une contribution initiale, le principe du paiement de l'eau, la constitution d'une association largement représentative de l'ensemble des usagers, et le contrôle systématique du compte d'exploitation ?

- des enquêtes ménages

Il s'agit d'enquêter auprès d'un nombre suffisant de ménages (nombre à spécifier) pour assurer la représentativité de 3 ou 5 groupes socio-économiques (définis selon un indice composé d'observations relatives à l'habitat, au transport, aux biens de consommation, etc.).

L'objectif est de réunir des données sur les préoccupations des groupes sociaux vulnérables et sur la répartition des charges entre époux et épouse (qui payera l'investissement initial d'une part et les frais récurrents d'autre part ?) et sur la répartition des charges entre générations.

● En ce qui concerne l'assainissement individuel, l'étude évaluera dans chaque centre :

- le taux d'équipement en latrines et le mode d'évacuation des eaux usées par catégorie socio-économique ;
- la fonctionnalité des équipements existants, leur coût, le degré de satisfaction ou les souhaits d'amélioration exprimés par les hommes et les femmes appartenant aux différentes catégories socio-économiques. A partir de ces informations, l'équipe projet identifiera s'il est nécessaire d'apporter des améliorations techniques aux équipements existants ou si les actions doivent s'axer sur une promotion de ces équipements auprès des ménages qui en sont dépourvus.

● L'étude réunira par centre des données sur :

- le nombre d'habitants et le taux de croissance démographique ;
- le nombre et l'état des ressources d'eau alternatives ;
- la répartition des usagers par mode d'approvisionnement et par catégorie socio-économique ;
- le temps consacré à la corvée d'eau et les charges y afférentes ;

- la demande solvable pour un service amélioré en précisant le choix probable de niveau de desserte (nombre de branchements particuliers et nombre de bornes fontaines) et une estimation des volumes qui seront consommés (pour les BF et les BP) ;
- le nombre de lieux jugés d'utilité publique à desservir en eau et à équiper en sanitaires ;
- les conflits potentiels entre usages de l'eau.

Nous prônons un dialogue continu entre l'équipe projet et les autorités locales. A cet effet, les résultats des études de référence leur seront restitués dans un esprit d'auto-évaluation et dans la perspective d'encourager une émulation entre centres. Cette dynamique pourrait porter sur des questions telles que l'accès à l'eau pour les moins nantis, la répartition des charges liées à l'eau entre hommes et femmes, le non-paiement de l'eau par certaines catégories d'abonnés (services déconcentrés de l'État, écoles, mosquée, centre de santé).

Par ailleurs, les résultats de l'étude de référence serviront à valider et orienter les actions de la composante IFC.

La composante IFC

Extraits des termes de référence relatifs à l'approche participative par le genre

Les actions IFC seront conçues et mises en œuvre suivant une approche participative selon le genre. Au-delà du simple recours à des outils participatifs, la démarche devra organiser de réels dialogues entre les habitants, les autorités locales et l'équipe projet. Toutes les actions allant dans ce sens seront entièrement à la charge du consultant et leur coût devra être intégré dans son offre financière.

Il appartient aux soumissionnaires de proposer une approche méthodologique détaillée et des indicateurs de performances vérifiables en rapport avec les résultats escomptés du projet, décrits ci-dessous.

● **Information sur le projet (adhésion au projet et dimensionnement des équipements)**

Les responsables locaux (chefferie traditionnelle ou élus locaux) et les divers segments de population connaissent

le projet, ses conditions d'intervention et ses modalités d'appui. Ils choisissent d'adhérer au projet en connaissance de cause et, compte tenu des divers segments de la population, sont informés sur des questions comme : les options techniques, le coût des investissements, le compte d'exploitation prévisionnel, le coût de revient estimé, les frais récurrents à prendre en charge par les usagers, le prix de l'eau (estimé ou pressenti) par niveau de service, le montant de la contribution initiale, etc.

Les usagers (hommes et femmes) connaissent les conditions d'éligibilité du projet, en l'occurrence le paiement de l'eau par toutes les catégories d'usagers, le recouvrement des coûts récurrents sur le prix de l'eau. Les usagers comprennent l'intérêt à mettre en place une AG représentative et les procédures pour désigner leurs représentant(e)s. Ils participent pleinement à la localisation des bornes-fontaines (suivant les normes de répartition définies par la stratégie nationale du pays). En matière d'as-

sainissement, les usagers pourront faire un choix informé parmi l'éventail des solutions techniques proposées à partir des résultats de l'étude de référence.

Les délégués d'un groupe d'usagers élisent les membres du bureau en connaissance de cause. Ils sont capables de donner leur avis sur le tarif de l'eau et l'équilibre des comptes d'exploitation. Ils connaissent les principes régissant les services essentiels, les mesures de solidarité sociale. Au sein de l'AG, le projet s'efforce d'organiser une représentation effective des femmes (par sous-groupe, qui reste à définir) et de structurer la participation des groupes minoritaires et vulnérables (faire référence à la stratégie nationale si nécessaire).

● Promotion de comportements adaptés

L'ensemble des usagers saisit les enjeux sous-jacents à un service d'eau viable et à un meilleur assainissement. L'IC est chargé de promouvoir auprès des usagers des comportements adaptés, notamment le paiement de l'eau et les mesures d'hygiène contre les diarrhées et les parasites intestinaux.

Dans chaque établissement scolaire, l'IC engagera une action spécifique de nature à susciter un partage plus équitable des tâches et des responsabilités liées à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'un accès équitable à des formations et fonctions relatives à la gestion technique et financière des ouvrages. Il s'agira de : i) promouvoir des comportements adaptés sur le plan hygiène, ii) motiver ces jeunes à un partage plus équitable des tâches et responsabilités liées à l'eau et à l'assainissement ; iii) équiper l'établissement de blocs sanitaires séparés par sexe et alimentés en eau pour le lavage des mains et l'entretien des latrines.

Le soumissionnaire expliquera dans son offre la méthode qu'il entend mettre en œuvre pour collaborer avec des groupes stratégiques (agents de santé, enseignants, chefs religieux, etc.) pouvant contribuer à la promotion de comportements adaptés.

Tout en collaborant étroitement avec les responsables locaux, l'IC veillera à ce que les lieux jugés d'utilité publique (mosquée, centre de santé, marché, gare routière...) soient desservis en eau et équipés de sanitaires selon l'avis et la demande des acteurs concernés ; et que ceux-ci conviennent des procédures pour l'acquittement des factures. Pour chaque type d'abonnés (notamment les fonctionnaires d'État et les camps militaires), l'IC appré-

ciera le risque de non-paiement de l'eau et proposera des mesures adaptées.

● Formation (pour le renforcement des capacités des acteurs du service public de l'eau)

Suivant le schéma institutionnel en vigueur et la stratégie de maintenance nationale, chaque acteur du service de l'eau maîtrisera les relations qui le lient aux autres. L'ingénieur conseil devra mettre en œuvre des sessions de formation avec les objectifs pédagogiques qui sont propres à chaque acteur.

- *Les délégués des usagers siégeant à l'assemblée générale.* Ils remplissent un rôle de transmission des informations entre usagers et bureau exécutif. Ils maîtrisent le fonctionnement des institutions chargées du service de l'eau (statut et règlement intérieur, notamment les modalités qui assurent une représentativité des groupes de femmes et des groupes minoritaires). Ils comprennent la nécessité d'équilibrer le compte d'exploitation ainsi que le calcul permettant de fixer le tarif de l'eau. Ils connaissent les principes régissant les services essentiels et les mesures de solidarité sociale. Ils connaissent les voies de communication pour signaler un dysfonctionnement et les voies de recours en cas de litiges.
- *Les membres du bureau exécutif.* Ils sont à l'écoute des usagers du service public de l'eau. Ils ont des bases de comptabilité suffisantes pour fixer le prix de l'eau permettant de recouvrir les coûts de fonctionnement. Ils s'engagent et sont capables de restituer périodiquement en assemblée générale les résultats du compte d'exploitation. Ils sont force de proposition pour favoriser les groupes vulnérables (femmes chefs de ménage, veuves, vieux, jeunes invalides) : i) mesures de solidarité pour l'accès à l'eau gratuite ; ii) création de petits métiers autour du service de l'eau avec une discrimination positive au recrutement. Ils savent appliquer avec discernement les mesures nécessaires pour neutraliser les mauvais payeurs. L'IC s'efforcera de mettre en place : i) l'obligation de restituer ouvertement en assemblée générale les résultats d'exploitation ; ii) les voies de communication pour signaler un dysfonctionnement ; et iii) les voies de recours en cas de litiges.
- *Le délégataire et/ou le personnel exploitant.* Il saura rendre compte du montant des factures impayées par catégorie d'abonnés (montant annuel et cumulatif). Il saura appliquer une discrimination positive au recrutement pour assurer un degré minimum de mixité.

- Le soumissionnaire pourrait préciser par type de produit de formation : nombre de sessions et durée, nombre de participants maximum, expertise à mobiliser, support didactique envisagé, etc.

● Suivi et évaluation

L'IC devra rendre compte des avancées du projet en fournissant des indicateurs objectivement vérifiables relatifs au processus de participation et à l'implication effective des segments clés de la population (faire référence aux recommandations de l'étude de faisabilité), notamment en ce qui concerne :

- le degré de participation des femmes i) au choix du mode de paiement et ii) à l'emplacement des bornes-fontaines ;
- le nombre de sites ayant élu au moins une femme au niveau du bureau exécutif ;
- l'accès aux formations (techniques/de gestion) pour les hommes et les femmes de l'AUE ;

- le nombre de sites où les groupes vulnérables bénéficient d'un accès à l'eau garanti ou gratuit ;
- le nombre de sites où les lieux jugés d'utilité publique sont desservis en eau et équipés de sanitaires ;
- le nombre de sites où une part significative (+ de 30 %) des fontainiers relève des groupes vulnérables ;
- les données ventilées hommes-femmes pour les différentes fonctions relatives à la gestion du service de l'eau.

Le dernier rapport final de l'IC présentera les valeurs "actualisées" des indicateurs spécifiés dans l'étude de référence et une comparaison (par site et en moyenne) avec les données initiales. Dans ce même rapport, l'IC fournira, par centre :

- pour l'ensemble des délégués des usagers, le bureau exécutif et le personnel exploitant, une appréciation de leur capacité à remplir leur fonction ;
- des indicateurs de performance du service de l'eau tels que i) la représentativité de l'assemblée générale, ii) la réactivité du bureau exécutif, iii) le risque d'exclusion des moins nantis et iv) le non-paiement par certains abonnés.

Eléments de réponses possibles pour la composante IFC

● L'information sur le projet

Les actions d'information permettront aux habitants et à leurs responsables de décider, en connaissance de cause, de :

- leur adhésion au projet ;
- l'emplacement des bornes-fontaines ;
- le choix du mode de paiement ;
- l'équipement des lieux stratégiques.

• Pour adhérer au projet

L'équipe projet informera les autorités locales sur le projet et assurera elle-même la diffusion de l'information à tous les segments de population et dans tous les quartiers dans le but de faire connaître le plus largement possible les objectifs du projet, ses modalités d'intervention et les conditions d'éligibilité telles que le recouvrement des frais récurrents par le paiement de l'eau, le paiement de l'eau

par toutes les catégories d'usagers (y compris l'administration), ainsi que le paiement d'une contribution initiale forfaitaire.

Des supports appropriés seront élaborés pour faciliter la compréhension des messages par les divers groupes sociaux.

Par la suite, la même approche sera adoptée pour toutes les activités IFC concernant :

- les choix techniques possibles (système solaire, thermique ou autre) ;
- des estimations sur les frais liés à l'entretien et la maintenance, le coût de revient qui en découle et donc le prix de l'eau pressenti ;
- les mesures à envisager pour que les ménages les plus démunis et les groupes vulnérables aient toujours accès à une eau potable.

• *Localisation des bornes-fontaines*

La localisation des bornes-fontaines suivra le processus décrit ci-dessous :

- au cours de l'étude de référence, l'IC a procédé avec la participation du village à un dénombrement de la population par îlot d'habitat regroupé. Ces données sont rappelées en assemblée générale avec l'appui d'un plan schématique ;
- les BF sont réparties en fonction du nombre de fontaines prévues, de la distance moyenne au domicile et de la densité du quartier (exemple : 200 m en moyenne et 350 usagers/BF ; faire mention de la stratégie nationale) ;
- pour chacune des BF prévues, un piquet métallique est planté, après concertation avec les représentant(e)s des familles environnantes, pour matérialiser son emplacement futur. Un relevé GPS est effectué. Un délai est donné pour que tous les habitants soient informés de la position des BF ;
- pour valider l'emplacement désigné, les animateurs consulteront les personnes résidant aux alentours et veilleront à la participation effective des femmes en les rencontrant par petit groupe ;
- une réunion des femmes sera organisée à la BF virtuelle afin que toute contrainte non signalée au moment de l'implantation provisoire soit prise en compte avant l'implantation définitive. Les usagers concernés par une même BF désignent deux personnes (et au moins une femme) pour informer les habitants du voisinage qui n'ont pas participé à l'implantation ;
- après ce travail de concertation avec les futurs usagers l'implantation définitive des BF est validée en Assemblée Générale. A ce moment est présenté en détail le schéma organisationnel à l'aide de supports didactiques qui en faciliteront la compréhension (avec l'association des usagers, le bureau exécutif, les délégués à l'AG et leurs rôles respectifs) ;
- les animateurs feront le même travail d'information auprès des futurs usagers de chaque BF, en insistant sur le rôle des délégués à l'AG pour qu'ils puissent les choisir en connaissance de cause.

• *Choix du mode de paiement*

Au vu des montants relatifs à l'entretien et la maintenance des équipements électromécaniques, les usagers peuvent débattre des modalités de paiement. Les animateurs

fourniront des éléments à prendre en compte, notamment par rapport à la répartition des charges entre hommes et femmes et son évolution possible après le projet. Avant de finaliser ce choix, un délai est prévu afin de permettre un temps de discussion à l'intérieur du ménage.

• *Équipement des lieux stratégiques*

Dans chaque village/centre, un travail spécifique sera effectué pour étudier la possibilité de desservir en eau et équiper en sanitaires les lieux publics comme des écoles, centres de santé, gares routières et marchés publics.

En ce qui concerne les établissements scolaires :

- des supports illustrés sont élaborés ;
- les élèves sont invités à faire des propositions par rapport à ce qu'ils constatent dans leur village, et à réaliser eux-mêmes un certain nombre d'illustrations ;
- les élèves (garçons et filles) seront appelés à donner leur avis sur le plan proposé pour le point d'eau de l'école et les latrines ;
- ils conviendront des règles pour assurer la propreté des sanitaires. Il s'agit d'une excellente occasion de promouvoir une meilleure répartition des rôles entre garçons et filles.

Les responsables locaux et les autorités des lieux retenus sont étroitement impliqués dans les choix relatifs à la desserte en eau et l'aménagement de sanitaires. Les blocs sanitaires seront scindés par sexe et situés, dans la mesure du possible, à l'écart du bâtiment principal. Les animateurs les aideront à choisir le niveau de service et à décider des modalités d'entretien et des procédures pour le règlement de la facture d'eau.

D'autres moyens de communication et d'autres supports seront utilisés pour sensibiliser des enfants non scolarisés et des adultes (théâtre scolaire, marionnettes...).

Une démarche similaire est appliquée pour les autres lieux jugés d'utilité publique. Pour le compte rendu final, une fiche par centre précisera l'intérêt que représente chaque équipement par rapport à un segment de la population, ainsi que les difficultés liées à la mise en œuvre.

● **La promotion de comportements adaptés**

A partir des résultats de l'étude de référence, seront définis – pour chaque segment de la communauté d'usagers – les voies et moyens pour faire passer un message ou

faciliter le changement souhaité. Dans chaque localité, les animateurs verront s'il est opportun d'associer des acteurs intermédiaires comme les enseignants, imam, aides soignants, sages femmes, etc. Ceux-ci seront invités à participer à la formation pour les acteurs de la régulation sociale.

● La formation

Notre offre prévoit des sessions de formation tenant compte d'une approche par le genre. Pour la formation des membres du bureau, les apprenants devront :

- connaître les principes du service public de l'eau ;
- savoir évaluer l'équité d'accès à l'eau par catégorie socio-économique ;
- connaître un éventail de mesures et modalités pour la solidarité sociale et la desserte des lieux jugés d'utilité publique, et comprendre les conséquences sur l'équilibre du compte d'exploitation ;

- connaître les principes de la discrimination positive et comprendre le bien-fondé de son application aux petits métiers de l'eau liés à l'AEP ;

- connaître les mesures possibles pour neutraliser les mauvais payeurs.

Pour la formation des acteurs de la régulation sociale (c'est-à-dire les délégués des usagers à l'AG, responsable administratif, imam et leaders locaux, etc.), il faudra :

- connaître le fonctionnement des organes chargés du service de l'eau ;

- comprendre la structuration représentative de l'AG ;

- connaître les principes fondamentaux régissant le service public de l'eau ;

- comprendre les principes de tarification et la nécessité d'équilibrer le compte d'exploitation.

- connaître un éventail de mesures volontaristes de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.



8. Sur quelles bases recruter l'ingénieur conseil ?

L'offre présentée par le soumissionnaire attachera d'autant plus d'importance à l'approche par le genre que le DAO aura pris en compte ces aspects dans la notation de l'offre. Cela permettra aussi à la commission de passation de marchés d'apprécier la plus-value d'une soumission qui propose une approche par le genre.

● La notation des offres

La maîtrise d'ouvrage pourrait imaginer un système de notation des offres. Pour noter la démarche méthodologique du projet, un maximum de 15 points pourrait être attribué pour apprécier la "démarche dans son ensemble". Un autre lot de 15 points (maximum) pourrait être attribué sur la base d'éléments précis relatifs :

- à la segmentation des données ;
- aux moyens de communication ciblés par sous- groupe d'usagers ;
- à la représentativité des femmes dans les organes décisionnels ;
- pour la formation, à des objectifs pédagogiques relatifs aux principes du service public et la lutte contre la pauvreté.

● Les compétences et expériences nécessaires

Au-delà des recommandations sur le plan méthodologique, le profil des experts en charge de la MOS est très important. On peut donc prévoir la notation du CV de la personne en charge de la MOS. Il faut une personne avec au moins 10 ans d'expérience dans le secteur de l'eau qui ait une formation supérieure en sociologie ou socio-économie. Une expérience pratique en matière de statistique (pour le dépouillement des enquêtes) et en matière de méthodes participatives est recommandée.

L'équipe en charge de la MOS pourrait être constituée d'un sociologue ou d'un socio-économiste (un expert senior international) et d'un expert genre (senior local). Pour les enquêtes et l'animation, la mixité de l'équipe est à privilégier.

En début de projet, il est opportun de prévoir un échange avec les responsables de la maîtrise d'ouvrage, et une formation à l'attention des sociologues et animateurs.

Pour suivre l'application effective de l'approche genre, l'IC pourrait y consacrer une section dans chacun de ses rapports trimestriels.

■

Conclusion

Il est évident qu'en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, les besoins et les priorités des femmes ne sont pas les mêmes que ceux des hommes. Il faut tenir compte des réalités sociales comme l'assignation des femmes à la sphère privée et l'accès privilégié des hommes à l'espace public. Ils et elles ont souvent des budgets séparés, avec chacun des sources de revenus et des affectations de dépenses spécifiques.

Hommes et femmes ont donc des motivations et des intérêts différents dans le choix des technologies et du niveau de service. Ces choix reflètent la division sexuelle du travail. En plus, les rapports de genre se combinent à l'âge et au rang social. Les hommes et les femmes ne sont pas deux groupes monolithiques. Il est donc nécessaire de décomposer chacune de ces populations en différents segments. La distinction femmes/hommes, et à l'intérieur de ces deux groupes, la distinction entre jeunes et vieux sont quatre segments de population qui, d'emblée, renvoient à une place déterminée dans la société.

Une approche par le genre vise :

- l'égalité des chances et la réduction des inégalités dans les rapports entre hommes et femmes, riches et pauvres ;
- la pleine participation des femmes et groupes minoritaires aux processus de décision ;
- des modes citoyens de gouvernance selon la transparence, la redevabilité, et la primauté du droit.

L'approche par le genre offre une grille d'analyse pour agir plus efficacement en tenant compte des particularités de chaque segment de la population.

Dans ce guide méthodologique, il a été proposé un certain nombre de pistes de travail pour une meilleure prise en compte du genre à toutes les étapes d'un projet d'approvisionnement en eau potable par une formulation précise de la partie correspondante des termes de référence des études et des activités de maîtrise d'œuvre sociale.

L'ambition de ce guide, par une formulation plus précise des résultats attendus par le maître d'ouvrage, et au-delà de l'amélioration de la qualité de mise en œuvre de ces approches, est aussi de permettre une meilleure estimation des moyens nécessaires (temps, ressources financières) à cette mise en œuvre. Les soumissionnaires pourront alors faire valoir une démarche qui permettra de former les responsables locaux à la mise en œuvre de mesures de solidarité telles que :

- l'accès à l'eau pour les veuves, les vieux et les invalides ;
- la desserte en eau et l'équipement en sanitaires des écoles, centres de santé, marchés et gares routières ;
- l'application d'une structure tarifaire équitable ;
- la mixité dans les structures chargées de gérer le service de l'eau ;
- la discrimination positive favorisant le recrute-

ment des femmes et de personnes issues des groupes vulnérables.

Les soumissionnaires pourront traiter dans leur méthodologie des questions essentielles telles que :

- l'exclusion des plus pauvres des pauvres ;
- le transfert de charges financières liées à l'eau entre hommes et femmes ;
- le non-paiement de l'eau par certaines catégories d'abonnés.

Ces recommandations issues d'expériences (en particulier de projets en cours au Mali), portent essentiellement sur l'approvisionnement en eau potable de petits centres dont la gestion est confiée à des associations d'usagers. Néanmoins, un certain nombre de questions traitées pourraient s'appliquer à d'autres contextes, notamment les quartiers périphériques des grandes agglomérations, lorsqu'ils sont alimentés en eau par des systèmes autonomes.





La prise en compte du genre dans les projets d'adduction d'eau potable en milieux rural et semi-urbain

Guide méthodologique

Indispensable dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'approche par le genre dans les projets de développement fait encore largement défaut.

Si l'importance de l'intégration du genre est aujourd'hui reconnue par un nombre croissant de maîtres d'ouvrages et de bailleurs de fonds, sa mise en œuvre dans le cadre des projets d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement reste bien souvent un vœu pieu et se traduit par le recours à des méthodes régulièrement inadaptées, souvent biaisées et réductrices.

Cet ouvrage, qui résulte d'une première étude pilote financée par l'Agence Française de Développement dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, est destiné aux planificateurs et gestionnaires de projets. Il se veut un document de référence pour intégrer concrètement la question du genre dans les projets eau et assainissement en milieu rural et semi-urbain.

Partant du constat que les résultats attendus de ces projets ne sont pas systématiquement satisfaits, cet ouvrage propose d'abord un cadre d'analyse lié à la diversité des usagers des services, selon des critères sexo-spécifiques, socio-économiques, de vulnérabilité (personnes âgées, handicapées, veuves...) et des critères de niveau de service (bornes-fontaines et branchements privés notamment).

Ce cadre d'analyse permet dans une seconde partie de cibler les demandes et les comportements associés à chaque segment de la population. Des cas concrets observés sur le terrain permettent d'identifier les contraintes et les opportunités liées à la prise en compte du genre dans l'accès aux services eau et assainissement d'une part et l'organisation et l'exploitation de ces services d'autre part. La troisième partie fournit des éléments pour la mise en œuvre du genre dans les projets.

La dernière partie propose des exemples de prescriptions techniques à intégrer dans les termes de référence de projets, ainsi que des éléments de réponse aux appels d'offres pour élaborer une stratégie d'intervention en mesure de satisfaire aux différents besoins et attentes des usagères et usagers des services de l'eau et de l'assainissement.



Programme Solidarité Eau
32, rue Le Peletier 75009 Paris (France)
Tél. : (33 0)1 53 34 91 20. Fax : (33 0)1 53 34 91 21

